



Assemblée générale

Distr. générale
29 novembre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 121 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001

Projets à financer au moyen des ressources proposées au chapitre 33. Compte pour le développement, du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	3
II. Propositions	4–128	3
A. Renforcement des capacités dans le domaine de la planification stratégique et de la gestion des ressources naturelles dans la région de l'Asie et du Pacifique (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique)	4–11	3
B. Programme de formation portant sur la réadaptation des toxicomanes et la prévention des drogues sur le lieu de travail pour la région de l'Asie et du Pacifique (Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues)	12–17	6
C. Renforcement des capacités en vue d'améliorer la gestion des ressources en eau et d'accélérer les investissements dans le secteur de l'eau (Département des affaires économiques et sociales et commissions régionales)	18–24	8
D. Renforcement des capacités en matière de prise de décisions en vue d'un développement durable (Département des affaires économiques et sociales)	25–30	11
E. Renforcement des mécanismes visant à promouvoir la parité entre les sexes dans les pays d'Afrique (Département des affaires économiques		

	et sociales)	31–41	14
F.	Utilisation rationnelle et efficace des ressources énergétiques et hydrauliques en Asie centrale (Commission économique pour l'Europe et Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique)	42–50	18
G.	Renforcement des capacités régionales en matière de développement des statistiques (Département des affaires économiques et sociales)	51–58	21
H.	Renforcement des capacités et des institutions en vue de l'égalisation des chances des handicapés (Département des affaires économiques et sociales)	59–70	24
I.	Renforcement des capacités en matière de politique de développement économique et social dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes)	71–76	28
J.	Mise en place d'un cadre de collaboration pour l'intégration des activités d'évaluation environnementale et d'établissement de rapports sur l'état de l'environnement en Afrique de l'Ouest (Programme des Nations Unies pour l'environnement)	77–82	30
K.	Gestion durable des déchets dans les pays africains (Centre des Nations Unies pour les établissements humains)	83–90	34
L.	Pollution d'origine urbaine des eaux souterraines et de surface en Afrique (Programme des Nations Unies pour l'environnement/Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture/Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)/Commission économique pour l'Afrique	91–99	37
M.	Renforcement des capacités et mise en place de réseaux sur les politiques pour le développement durable fondé sur les ressources (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement/Université des Nations Unies)	100–105	40
N.	Renforcement des capacités des pays en développement et des pays en transition en vue de leur intégration effective dans le système commercial multilatéral (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement)	106–111	43
O.	Renforcement des capacités d'analyse de l'endettement tolérable (CNUCED)	112–121	46
P.	Renforcement des capacités de diversification et de développement fondé sur les produits de base (CNUCED)	122–127	48
Annexe			
	Liste des projets à financer par le compte pour le développement au cours de l'exercice biennal 2000-2001		51

I. Introduction

1. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 prévoyait, comme pour l'exercice biennal 1998-1999, un montant de 13 065 000 dollars au titre du chapitre 33 (Compte pour le développement). Il était indiqué dans le projet de budget-programme que des propositions détaillées sur l'utilisation de ce montant seraient présentées à l'Assemblée générale lors de sa cinquante-quatrième session, suivant la décision que prendrait l'Assemblée touchant les modalités de fonctionnement du compte.

2. À sa cinquante-quatrième session, l'Assemblée générale a décidé par sa résolution 54/15 du 29 octobre 1999 de créer un compte spécial pluriannuel pour des activités supplémentaires relatives au développement visant les objectifs prioritaires des programmes du plan à moyen terme approuvé et a donné des directives concernant le fonctionnement de ce compte. Sur la base de cette décision, il est proposé de financer les projets ci-après au moyen des ressources inscrites au chapitre 33 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001. On se souviendra que l'Assemblée générale avait ouvert un crédit d'un montant de 13 065 000 dollars pour le Compte pour le développement au chapitre 34 du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999. Par ses résolutions 53/220 A du 7 avril 1999 et 53/220 B du 8 juin 1999, l'Assemblée générale a approuvé le financement de sept projets au moyen des ressources inscrites au chapitre 34. Les prévisions totales de dépenses pour ces sept projets s'élevaient à 12 945 000 dollars, ce qui laissait un solde de 120 000 dollars. Il est donc proposé d'utiliser ce solde pour couvrir le coût des 16 nouveaux projets qu'on envisage de financer au moyen des ressources inscrites au chapitre 33 du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001. En conséquence, les prévisions totales de dépenses entraînées par les 16 propositions décrites ci-après s'élèvent à 13 185 000 dollars.

3. Les propositions ont été formulées sur la base des recommandations et des directives émises par l'Assemblée générale. Une fois approuvées, elles seront appliquées par les différents organes indiqués plus loin.

II. Propositions

A. Renforcement des capacités dans le domaine de la planification stratégique et de la gestion des ressources naturelles dans la région de l'Asie et du Pacifique (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique)

Objectifs

4. Cette proposition vise à renforcer la capacité des pays en développement de la région de l'Asie et du Pacifique dans le domaine de la planification stratégique et de la gestion de la mise en valeur des ressources naturelles ainsi que de la protection de l'environnement.

Informations générales

5. Cette proposition découle d'une priorité définie à la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale, à savoir la nécessité d'encourager les gouvernements des divers pays à jouer un rôle dynamique en élaborant des plans stratégiques. Cette approche contribuerait à assurer la continuité et la cohérence des politiques et stratégies

grâce au renforcement des capacités, à la participation communautaire et à la coopération Sud-Sud.

6. Au fil des ans, la CESAP a élaboré un certain nombre d'arrangements de travail avec des organisations sous-régionales telles que l'Organisation de coopération économique, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), le Conseil inter-États pour les problèmes concernant le bassin de la mer d'Aral, avec des programmes de coopération dans le domaine de l'environnement tels que le Programme régional océanique de l'environnement, ainsi qu'avec certaines organisations non gouvernementales. Depuis 1994, la CESAP s'efforce de promouvoir au sein du Comité interorganisations régional pour l'Asie et le Pacifique une coopération régionale étroite ainsi que la coordination des activités des organismes membres. Ce projet permettra de développer la planification stratégique et la gestion des ressources naturelles au niveau régional (et de diffuser l'information nécessaire à ce sujet grâce à des réseaux régionaux et sous-régionaux) et de les appliquer à la situation des divers pays. Il visera à former au sein des réseaux un noyau de responsables gouvernementaux qui pourront ainsi assurer la continuité de la planification stratégique et de la gestion.

7. La CESAP dispose des compétences multidisciplinaires nécessaires dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles et est relativement bien placée pour entreprendre l'exécution de tels projets de manière rentable.

Relation avec le plan à moyen terme

8. Le projet proposé s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités définis dans le plan à moyen terme, au titre du programme 15 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) et notamment du sous-programme 15.5 (Environnement et mise en valeur des ressources naturelles).

Réalisations escomptées

9. Le projet permettra de renforcer les réseaux existants de compétences en matière de protection de l'environnement et de gestion des ressources naturelles. Pour ce faire, il faudra : 1) élaborer ou adopter des directives qui serviront à renforcer les capacités nationales en matière de planification stratégique, de mise en valeur des ressources naturelles et de protection de l'environnement; 2) former un petit groupe d'experts au sein des réseaux pour qu'ils puissent assurer la continuité du processus de planification stratégique et de gestion des ressources naturelles; et 3) aider les pays en développement à utiliser ces réseaux et à formuler des programmes nationaux d'action.

Durée

10. Le projet devrait durer de 2000 à 2004.

Activités

11. On prévoit les activités suivantes :

a) Élaborer un projet de cadre pour les directives concernant la planification stratégique et la gestion de l'environnement et des ressources naturelles et définir les thèmes et le champ des études nationales qui seront réalisées par les experts venus de certains réseaux et par les spécialistes internationaux;

b) Réaliser en collaboration avec les réseaux intéressés 10 études de pays dont il sera tenu compte lors de l'établissement des directives;

- c) Organiser un atelier régional chargé d'examiner les directives, de les finaliser ou de les adopter avant leur publication et leur diffusion;
- d) Organiser cinq ateliers régionaux pour former les experts des réseaux en place;
- e) Organiser 15 ateliers nationaux (soit 5 dans chacun des domaines suivants : environnement, eau et énergie) pour former les formateurs des points de contact dans les divers réseaux et des responsables nationaux en ce qui concerne l'application des directives.

Ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

Projet A. Renforcement des capacités dans le domaine de la planification stratégique de la gestion des ressources naturelles dans la région de l'Asie et du Pacifique (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique)

Services d'experts pour la rédaction et la finalisation des directives sur la planification stratégique et la gestion des ressources naturelles et de l'environnement (six mois de travail de spécialistes internationaux à raison de 8 000 dollars par mois) [activité a)]	48 000
Services d'experts pour la réalisation d'études de pays sur l'application des directives au niveau national (15 mois de travail à raison de 3 000 dollars par mois) [activité a)]	45 000
Organisation de la réunion qu'un groupe d'experts (20 participants) tiendra pendant quatre jours pour finaliser et adopter les directives avant leur publication et leur diffusion [activité c)]	60 000
Services contractuels fournis par 10 institutions du réseau pour entreprendre des études de pays en prévision de l'établissement des directives sur la planification stratégique et la gestion des ressources naturelles (10 000 dollars par contrat et par institution) [activité b)]	100 000
Services contractuels pour tenir 15 ateliers de formation nationaux sur l'application des directives (10 000 dollars par atelier) [activité e)]	150 000
Frais généraux de fonctionnement pour les communications, l'édition et la publication des directives, les fournitures et accessoires [activités a) à e)]	35 000
Organisation d'ateliers régionaux d'une durée de cinq jours pour former des experts des réseaux des cinq sous-régions de l'Asie et du Pacifique à l'application des directives (60 000 dollars par atelier comprenant chacun de 20 à 25 participants) [activité d)]	300 000
<i>Récapitulatif</i>	
Services d'experts	93 000
Réunion d'un groupe spécial d'experts	60 000
Services contractuels	250 000
Frais généraux de fonctionnement	35 000
Subventions, bourses et contributions	300 000
Total	738 000

B. Programme de formation portant sur la réadaptation des toxicomanes et la prévention des drogues sur le lieu de travail pour la région de l'Asie et du Pacifique (Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues)

Objectifs

12. Le projet vise à établir le cadre institutionnel et à mettre en place les moyens techniques nécessaires au niveau régional, pour assurer une formation à la réadaptation des toxicomanes et à la prévention des drogues sur le lieu de travail. Les bénéficiaires directs en seront les décideurs, les planificateurs et les praticiens des pays de la région de l'Asie et du Pacifique.

Informations générales

13. La plupart des pays de la région se soucient de réduire davantage l'offre que la demande de drogues, encore que, ces dernières années, on ait mis de plus en plus l'accent sur la réduction de la demande. Malgré cette nouvelle tendance, la continuité des services nécessaires pour réduire effectivement la demande reste insuffisante, le domaine le plus négligé étant la réadaptation. En outre, on n'accorde pas assez d'importance à la prévention des drogues dans les programmes destinés aux travailleurs, à leur famille et à la communauté. La situation est encore aggravée par le fait que le personnel qui mène des activités de réadaptation manque de connaissances et de savoir-faire. Il faut parer d'urgence à ces lacunes à tous les niveaux, qu'il s'agisse de l'élaboration des politiques, de la planification des programmes ou de la fourniture des services. Il importe de renforcer les capacités nationales pour appuyer les politiques et la programmation qui favorisent une bonne prestation de services.

Relation avec le plan à moyen terme

14. Le projet proposé s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités définis dans le plan à moyen terme, au titre du programme 13 (Contrôle international des drogues) et notamment du sous-programme 13.3 (Réduction de la demande : prévention et réduction de l'abus des drogues).

Réalisations escomptées

15. Ce projet permettra de doter le Centre national de recherche en matière de drogues de la Malaisie des moyens d'organiser et de dispenser des cours de formation pour réadapter les toxicomanes et prévenir la toxicomanie dans les pays de la région. Il facilitera en outre l'accès aux technologies de réadaptation et de prévention, aux sources d'information et à la formation sur l'Internet et mettra en place un réseau de points de contact dans les diverses institutions et d'experts de la réadaptation et de l'élaboration de programmes de prévention sur le lieu de travail. Ce projet mettra les pays mieux à même d'organiser des cours de formation pour la réadaptation des toxicomanes et la prévention sur le lieu de travail, améliorera les services de réadaptation et les programmes qui existent déjà et fournira davantage d'informations spécialisées et de services de spécialistes afin de développer la formation au niveau régional aussi bien que national.

Durée

16. Le projet devrait durer de 2000 à 2003.

Activités proposées

17. On prévoit les activités suivantes :

- a) Une institution régionale servant de point de contact élaborera le programme des cours d'introduction, des cours avancés et spécialisés et constituera le corps enseignant. Du matériel d'étude et de formation sera établi pour chaque cours. Les programmes et les informations spécialisées seront adaptés de manière à permettre une formule «cours par correspondance» diffusés par l'Internet;
- b) Les partenaires du projet feront connaître ces cours grâce à un programme de promotion. Des critères régissant la participation et le dépôt des demandes seront définis;
- c) Un réseau de ressortissants du pays ayant participé à un précédent projet PNUCID/OIT sera mobilisé pour promouvoir le projet et aider à examiner les demandes. Ces anciens formateurs et les participants nouvellement formés seront encouragés à constituer un réseau informatique pour l'échange des renseignements idoines;
- d) Les formateurs qui doivent participer aux cours avancés de formation pourront suivre un cours d'introduction. Des organisations nationales s'engageront à apporter un appui financier et administratif pour que soient organisés des cours de formation nationaux;
- e) Un cours spécialisé sera proposé sur les moyens de prévention sur le lieu de travail mobilisant des représentants de la profession et de la communauté;
- f) D'autres cours spécialisés de formation seront notamment proposés sur les programmes de prévention des drogues sur le lieu de travail; les stratégies visant à prévenir les rechutes; la réadaptation professionnelle; la gestion efficace des programmes; et des thérapeutes répondant aux besoins des toxicomanes.

Ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

Projet B. Programme de formation portant sur la réadaptation des toxicomanes et la prévention des drogues sur le lieu de travail dans la région de l'Asie et du Pacifique (Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues)

Services d'experts, sur le plan international, afin de constituer un programme de formation efficace pouvant s'appliquer aux niveaux régional et national (trois mois de travail à raison de 7 000 dollars par mois) [activité a)]	21 000
Frais de voyage du personnel qui viendra surveiller et évaluer le programme (11 missions prévues) [activités a) à e)]	22 000
Services contractuels pour le coordonnateur de la formation et les formateurs qui dispenseront les cours spécialisés sur la prévention des drogues, les stratégies de prévention des rechutes et la réadaptation professionnelle [activités d) et e)]	99 000
Services contractuels pour la mise au point du matériel de formation (six modules de 12 000 dollars chacun) [activité a)]	72 000
Frais généraux de fonctionnement pour les fournitures, l'établissement des rapports et d'autres matériels et services divers [activités a) à e)]	8 700
Achat du matériel informatique nécessaire pour l'extension du projet [activités a) à c)]	15 000

Formation de groupe (quatre ateliers durant trois ou quatre jours, coût estimatif : 65 500 dollars par atelier comptant de 30 à 35 participants chacun) [activités d) et e)]	262 000
Subventions versées à certaines institutions qui participent au niveau national à des programmes de réadaptation des toxicomanes	50 000
<i>Récapitulatif</i>	
Services d'experts	21 000
Voyages	22 000
Services contractuels	171 000
Frais généraux de fonctionnement	8 700
Matériel	15 000
Formation	262 000
Subventions	50 000
Total	549 700

C. Renforcement des capacités en vue d'améliorer la gestion des ressources en eau et d'accélérer les investissements dans le secteur de l'eau (Département des affaires économiques et sociales et commissions régionales)

Objectifs

18. Le projet vise à mettre en place des capacités nationales qui faciliteront l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies nationales concernant les ressources en eau dans les pays en développement au niveau local. La promotion d'un aménagement et d'une gestion coordonnés des ressources en eau sera réalisée au moyen i) d'un réseau de capacités nationales; et ii) d'un centre d'apprentissage virtuel sur les ressources en eau, qui soutiendra les capacités nationales en ce qui concerne l'approvisionnement en eau des zones insuffisamment desservies (zones rurales et banlieues) et la gestion des ressources en eau des bassins hydrographiques partagés.

Information générales

19. Dans les pays en développement, il est urgent d'améliorer la gestion des ressources en eau et les services d'approvisionnement en eau, et d'accélérer des investissements durables dans le secteur de l'eau, en suivant le rythme des tendances démographiques. L'élaboration de politiques, le travail d'experts nationaux dans le cadre de réseaux, l'échange d'informations et la diffusion de données sur des expériences réussies sont essentiels pour la mise en oeuvre des recommandations des conférences des Nations Unies portant sur des questions relatives à l'eau. Malgré les efforts accomplis et les initiatives réalisées actuellement dans le secteur de l'eau, il faut encore lever de nombreux obstacles en vue d'accélérer les investissements durables. Un nouveau soutien concret est nécessaire au niveau local.

20. L'apprentissage à distance et l'échange d'informations par des moyens électroniques peuvent contribuer au renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des ressources en eau et des investissements durables dans le secteur de l'eau. Ces activités peuvent également constituer un cadre de coopération Sud-Sud. Grâce à un réseau d'organismes nationaux et de projets de coopération technique dans le secteur de l'eau, le Département des affaires économiques et sociales, avec le concours d'autres partenaires

internationaux, peut organiser et faciliter l'échange de capacités, de données d'expérience et d'informations pertinentes ayant potentiellement des effets multiplicateurs.

Relation avec le plan à moyen terme

21. Le projet proposé s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités définis dans le plan à moyen terme au titre du programme 28 (Affaires économiques et sociales) et notamment du sous-programme 28.4 (Développement durable).

Réalisations escomptées

22. Le projet facilitera l'échange d'informations et la formation concernant les ressources en eau, grâce à des consultations; permettra de mettre en place un réseau d'institutions nationales, de bassin et locales ayant des activités dans le secteur de l'eau; intensifiera l'échange d'informations et de données d'expérience entre cinq organisations fluviales internationales, afin de mettre au point une méthodologie adaptable, qui puisse être utilisée à l'échelle de l'ensemble d'un bassin, et d'obtenir des fonds en vue de financer des programmes de développement durable; et débouchera sur la création d'un centre d'apprentissage virtuel des Nations Unies sur les ressources en eau, en vue de former des fonctionnaires et des formateurs, et de mener une action éducative auprès d'acteurs et d'utilisateurs publics et privés en ce qui concerne la chaîne d'approvisionnement en eau.

Durée

23. Le projet devrait durer de 2000 à 2001.

Activités

24. Les activités suivantes seront menées :

a) Définition des besoins des pays, des capacités utiles disponibles dans la région et des difficultés existantes, grâce à deux ateliers internationaux organisés en Afrique avec le concours de la CEA et en Asie occidentale avec la participation de la CESA. Définition de domaines prioritaires et de méthodes stratégiques pour l'apprentissage à distance ayant des effets multiplicateurs locaux au moyen de services de formation existants ou d'activités en cours;

b) Création d'un réseau électronique régional, y compris la fourniture de matériel, avec la participation de cinq organisations fluviales internationales, de 15 centres de coordination nationaux, de 15 agences nationales se situant à un niveau inférieur à celui d'un bassin et de cinq initiatives locales pertinentes;

c) Réalisation d'analyses et mise au point de matériels de formation et de principes directeurs, en vue de concevoir des programmes de formation à distance. Étude de méthodes permettant de mettre en oeuvre des modules de formation au niveau local. Organisation d'une base de données thématique pour le réseau électronique régional. Travaux de recherche et activités pilotes concernant des indicateurs appropriés relatifs à l'aménagement et à la gestion des ressources en eau. Production de matériels de formation (CD-ROM, vidéos, principes directeurs) sur des thèmes prioritaires. Traduction des matériels de formation en anglais et en français;

d) Formation de formateurs : i) pour la mobilisation de divers acteurs locaux en vue d'appuyer des programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans des zones insuffisamment desservies (zones urbaines et banlieues); et ii) pour la promotion de la gestion des ressources en eau selon une méthode cohérente à l'échelon d'un bassin.

Les éléments i) et ii) seront exécutés grâce à l'organisation d'un séminaire de formation régional et de 15 séminaires de formation nationaux, qui rassembleront des spécialistes dans des centres de formation existants;

e) Création et fonctionnement d'un centre d'apprentissage virtuel pour soutenir les centres de formation nationaux existants, avec l'aide d'établissements d'enseignement spécialisés internationaux.

Ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

Projet C. Renforcement des capacités en vue d'améliorer la gestion des ressources en eau et d'accélérer les investissements dans le secteur de l'eau (Département des affaires économiques et sociales et commissions régionales)

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour organiser et gérer quotidiennement le Centre d'apprentissage virtuel sur les ressources en eau, fournir un appui technique aux activités sur le terrain et offrir une aide pour la production de matériels de formation (27,5 mois de travail à raison de 8 000 dollars par mois) [activités c) et e)]	220 000
Personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour fournir un appui technique aux centres de formation et à d'autres organisations régionales appropriées en vue d'un développement et d'une gestion coordonnés des ressources en eau (23 mois de travail à raison de 8 000 dollars par mois) [activités c), d) et e)]	182 000
Personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour des services consultatifs très spécialisés de courte durée (10 000 dollars par mois), pendant une période de 12 mois (toutes les activités)	120 000
Services d'experts pour la réalisation de deux études d'évaluation régionales, une en Afrique et l'autre en Asie occidentale, sur les besoins, les préoccupations et les capacités disponibles dans chaque État membre des régions précitées en ce qui concerne la gestion des ressources en eau (il est estimé que les services de six consultants seront nécessaires pour chaque étude d'évaluation, à raison de 40 000 dollars par étude) [activité a)]	80 000
Organisation de deux réunions régionales de groupes d'experts d'une durée de quatre jours, une en Afrique et l'autre en Asie occidentale (25 participants par réunion), en vue d'examiner les études d'évaluation, et les stratégies et les modalités recommandées pour la mise en place d'un réseau régional de renforcement des capacités (coût estimé à 50 000 dollars pour chaque réunion de groupe d'experts) [activité a)]	100 000
Organisation d'une réunion d'un groupe d'experts d'une durée de cinq jours, au cours de laquelle 10 participants examineront les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du programme africain et qui permettra notamment d'évaluer des méthodes et des modules de formation ayant fait l'objet d'essais et de formuler des recommandations concernant les activités futures [activité a)]	50 000
Frais de voyage relatifs aux missions de surveillance et d'évaluation effectuées par du personnel international, régional et sous-régional (12 à 15 missions prévues) (toutes les activités)	89 500
Services contractuels relatifs à la production de matériels de formation : CD-ROM, vidéos et guides, et traductions [activité c)]	100 000
Services contractuels en vue de la création du Centre d'apprentissage virtuel sur les ressources en eau au Siège de l'ONU : études de faisabilité d'un coût estimé à 30 000 dollars, conception d'outils, de tests, d'activités de formation et de la maintenance à un coût estimé à 140 000 dollars [activité d)]	170 000

Services contractuels relatifs à la création de 15 centres nationaux chargés de coordonner des activités en réseau au niveau national avec le Centre d'apprentissage virtuel sur les ressources en eau au Siège de l'ONU, y compris activités de formation, production d'un bulletin d'information et autres études d'activités connexes [activités c) et e)]	97 800
Frais généraux de fonctionnement relatifs aux communications, aux fournitures et à des services divers	10 000
Fournitures et accessoires relatifs à l'organisation de 15 séminaires de formation nationaux destinés à des formateurs, à un coût estimé à 6 000 dollars par séminaire [activité d)]	90 000
Acquisition de matériel et des logiciels et des services connexes pour le Centre d'apprentissage virtuel sur les ressources en eau et pour un réseau électronique régional (40 ordinateurs, 2 serveurs, modems, logiciels, services locaux Internet) [activités b) et e)]	180 000
Acquisition de matériel pour trois centres de formation situés en Afrique du Nord, en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, à un coût de 17 000 dollars par centre [activité c)] (matériel multimédia et de vidéoconférence)	51 000
Bourses d'études et visites d'étude pour du personnel national et régional (15 à 20 bourses ou visites) [activité d)]	109 700
Récapitulatif	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	522 000
Service d'experts	80 000
Réunion de groupes d'experts	150 000
Voyages	89 500
Services contractuels	367 800
Frais généraux de fonctionnement	10 000
Fournitures et accessoires	90 000
Acquisition de matériel	231 000
Subventions et bourses	109 700
Total	1 650 000

D. Renforcement des capacités en matière de prise de décisions en vue d'un développement durable (Département des affaires économiques et sociales)

Objectifs

25. Le projet vise à favoriser la mise en place d'un cadre de développement durable pour la coopération Sud-Sud et les petits États insulaires en développement. Ce cadre aidera à concevoir des stratégies durables tenant compte de la vulnérabilité économique et environnementale des États insulaires; à favoriser la prise de décisions en vue d'un développement durable par la mise en harmonie de bases de données sociales, économiques, environnementales, démographiques, géographiques et relatives aux spécificités des deux sexes, pour disposer de fondations communes en vue de la mise au point de systèmes informatisés d'aide à la gestion; et à faciliter l'élaboration de rapports nationaux conformes aux recommandations d'Action 21.

Informations générales

26. Le cadre organisationnel de collecte d'informations exactes et à jour sur les caractéristiques sociales, économiques et environnementales de nombreux pays en développement et les moyens d'accès à ces informations sont encore limités, en particulier

dans le contexte de la planification du développement durable. Cette situation est rendue plus difficile encore par le fait qu'il n'y a pas ou pas assez d'échanges d'informations entre institutions et au sein de ces dernières, ce qui peut entraîner des répétitions inutiles d'activités, un manque d'efficacité dans la collecte et le traitement des données, et une impossibilité d'avoir accès aux informations. Les services d'information et les télécommunications peuvent contribuer à remédier à cette situation, souvent en assurant une meilleure coordination entre les différents agents publics et privés du développement.

Relation avec le plan à moyen terme

27. Le projet proposé s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités définis dans le plan à moyen terme au titre du programme 28 (Affaires économiques et sociales) et notamment des sous-programmes 28.4 (Développement durable) et 28.5 (Statistiques).

Réalisations escomptées

28. L'exécution du projet entraînera l'établissement et le renforcement de liens institutionnels et de flux d'informations entre des organisations qui sont des partenaires essentiels du développement durable à la Barbade et aux Maldives; le renforcement des capacités sous-régionales aux Caraïbes dans le domaine de l'évaluation et de la conception de systèmes d'information nationaux compatibles avec les objectifs de développement durable et capables de s'y adapter, et dans le domaine de l'utilisation de systèmes d'information, notamment les phases d'identification, de conception et de mise en oeuvre d'un système d'information coordonné polyvalent compatible avec les exigences de la stratégie et les objectifs nationaux de développement durable; la création d'une base de données dynamique sur les systèmes d'information environnementale et socioéconomique tant à la Barbade qu'aux Maldives; et la création de deux sites Web permettant de diffuser des indicateurs et des informations globales sur l'environnement, la population et le développement social et économique relatifs aux activités menées dans les petits États insulaires en développement.

Durée

29. Le projet devrait durer de 2000 à 2001.

Activités

30. Le projet mettra en oeuvre un programme de «jumelage» entre la Barbade et les Maldives, avec un soutien institutionnel du Costa Rica. Les activités suivantes seront réalisées :

a) Mission préliminaire aux Maldives, au cours de laquelle un consultant de la Barbade et un consultant du Costa Rica détermineront les moyens d'améliorer les systèmes d'information en vue de la prise de décisions relatives à des indicateurs de développement durable; l'accent sera mis en particulier sur l'établissement d'une coopération entre les Maldives et la Barbade, sur la base de l'expérience institutionnelle du Costa Rica. Une attention particulière sera accordée à la vulnérabilité économique, sociale et environnementale des petits États insulaires en développement;

b) Engagement de gestionnaires de projets locaux, l'un à la Barbade et l'autre aux Maldives, chargés de surveiller la mise en oeuvre des projets au niveau local et de déterminer où des liens institutionnels peuvent être établis entre la Barbade, les Maldives et le Costa Rica dans l'intérêt commun de ces pays, en particulier pour contribuer aux

actions qu'ils mènent pour améliorer les systèmes d'information en vue de la prise de décisions grâce à des efforts communs de renforcement des capacités;

c) Réalisation d'un programme de formation pour renforcer les capacités à la Barbade et aux Maldives, en ce qui concerne l'évaluation et la conception de systèmes d'information nationaux compatibles avec les objectifs de développement durable et capables de s'y adapter;

d) Réalisation d'évaluations par un expert des systèmes d'information, en vue de comprendre dans les détails les capacités du pays relatives à la collecte et aux flux d'informations, à l'accès à l'information et à la coordination au niveau national;

e) Sélection de 25 candidats d'organisations appropriées, notamment des administrations nationales et locales, des ONG et des entreprises privées, qui participeront à un programme local de formation à l'utilisation des systèmes d'information, et définition des domaines de coopération entre les Maldives et la Barbade;

f) Création, à la Barbade et aux Maldives, d'une base de données donnant accès à des informations et à des données liées aux indicateurs nationaux de développement durable, offrant une base commune pour la gestion des systèmes d'information et facilitant l'établissement de rapports nationaux compatibles avec les exigences d'Action 21;

g) Création pour les Maldives et la Barbade de sites Web présentant des indicateurs et des données globales relatifs à l'environnement, à la population et au développement économique et social, et aux activités menées dans les petits États insulaires en développement.

Ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

Projet D. Renforcement des capacités en matière de prise de décisions en vue d'un développement durable (Département des affaires économiques et sociales)

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : deux experts, l'un à la Barbade et l'autre aux Maldives, qui superviseront sur le terrain la réalisation d'activités au niveau national (12 mois de travail par expert à raison de 24 000 dollars) [activités b), c) d) et e)]	48 000
Services d'experts au niveau international, pour une mission d'évaluation aux Maldives et la formulation de recommandations visant à améliorer le système d'information pour la prise de décisions relatives à des indicateurs de développement durable, et pour le renforcement de la coopération entre les Maldives et la Barbade (deux mois de travail, à raison de 14 000 dollars par mois, y compris les frais de voyage) [activité a)]	28 000
Services d'experts au niveau local pour participer à la réalisation d'évaluations nationales à la Barbade et aux Maldives sur des systèmes d'information pour la prise de décisions nationales (deux consultants locaux pendant un mois, à raison de 4 200 dollars par expert) [activité a)]	8 400
Frais de voyage de personnel du Siège pour la surveillance et l'évaluation des programmes sur le terrain en Barbade et aux Maldives (quatre missions prévues) [activités a) à g)]	8 000
Services contractuels pour la création des bases de données sur les systèmes d'information nationaux et des sites Internet sur les petits États insulaires en développement [activité f)]	60 000
Frais généraux de fonctionnement, y compris fournitures, accessoires et télécommunications [activités a) à g)]	8 000

Acquisition de matériel, tel que des serveurs de réseau, des composants d'installation de réseaux et des ordinateurs de bureau, et établissement de connexions Internet pour les opérations sur le terrain, tant à la Barbade qu'aux Maldives (14 000 dollars pour chaque pays) [activité f)]	28 000
Organisation de deux ateliers nationaux d'une durée de cinq jours, l'un à la Barbade et l'autre aux Maldives (25 participants), sur l'utilisation des systèmes d'information pour la prise de décisions relatives au développement durable [activité e)]	80 000
Bourses d'études et visites d'étude pour trois experts nationaux, dont l'un pour la Barbade; l'autre étudiera l'utilisation des systèmes d'information et les domaines de coopération dans un centre de formation international réputé (10 500 dollars par expert) (activité c)]	31 600
Récapitulatif	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	48 000
Service d'experts	36 400
Voyages	8 000
Services contractuels	60 000
Frais généraux de fonctionnement	8 000
Matériel	28 000
Subventions et bourses	111 600
Total	300 000

E. Renforcement des mécanismes visant à promouvoir la parité entre les sexes dans les pays d'Afrique (Département des affaires économiques et sociales)

Objectifs

31. L'objectif de ce projet est de renforcer les dispositifs nationaux chargés de favoriser la promotion de la femme et la recherche systématique de la parité entre les sexes, et de faire en sorte que les femmes soient davantage présentes aux postes de décision dans le secteur public, en les aidant notamment à participer activement aux processus d'élaboration des politiques. Il s'agit de renforcer les mécanismes existants et d'en créer dans les pays où il n'en existe pas encore.

32. Le projet permettra de renforcer la coopération entre les mécanismes nationaux des pays de la région, de développer les réseaux Sud-Sud et de tirer parti de l'expérience de différents pays. On aura largement recours aux ressources régionales pour évaluer les besoins régionaux et nationaux en matière d'échange d'informations et pour formuler, dans le cas de chaque pays, des propositions visant à renforcer les institutions susceptibles de favoriser la participation des femmes à la gestion du secteur public.

Informations générales

33. Dans le Programme d'action de Beijing, il est demandé aux gouvernements de faire du mécanisme national chargé de la promotion de la femme la principale entité de coordination des politiques nationales, en lui donnant pour mission d'appuyer l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans toutes les politiques et tous les programmes nationaux.

34. La prise en considération systématique des questions de parité entre les sexes n'est pas possible si la composition des organes de décision ne reflète pas celle de la société. Il est important que les femmes participent activement à la direction des affaires publiques

pour que la gestion et l'administration soient transparentes et responsables et contribuent ainsi à la réalisation des objectifs de développement.

35. Bien que très différents par leur mandat, leur organisation, leur composition et leurs ressources, les mécanismes nationaux ont tous à faire face aux mêmes problèmes : intérêt marginal accordé aux questions et programmes intéressant les femmes, isolement par rapport aux organes de décision nationaux, manque d'informations et de données statistiques et pénurie de ressources humaines et financières. Il faudrait qu'ils aient des liens plus étroits avec les ministères d'exécution, les autres organismes publics, la société civile, les organisations non gouvernementales féminines et la communauté internationale.

36. Compte tenu de l'interdépendance entre la question de l'égalité entre les sexes et le développement, il est impératif d'aider les pays d'Afrique à créer des mécanismes nationaux ou à renforcer ceux qui existent déjà, et de favoriser la participation des femmes aux processus de décision grâce à des services d'appui et de formation s'adressant plus particulièrement aux femmes travaillant dans la fonction publique à l'échelon national ou local.

Relation avec le plan à moyen terme

37. Le projet proposé s'inscrit dans le cadre des activités et priorités indiquées dans le plan à moyen terme au titre du sous-programme 28.8 (Administration publique, finances et développement) et du sous-programme 28.2 (Parité entre les sexes et promotion de la femme) du programme 28 (Affaires économiques et sociales).

Réalisations escomptées

38. Les réalisations attendues de l'exécution du projet sont les suivantes : contribution à la création de mécanismes nationaux par le biais d'études de pays contenant des propositions adaptées aux pays concernés (trois à cinq pays); renforcement de la capacité et de l'autonomie des mécanismes existants, conformément aux recommandations du Programme d'action de Beijing, grâce à des actions de formation et à l'élaboration de directives et de manuels; renforcement de la présence des femmes dans les organes de décision, au moyen de programmes de promotion professionnelle et de formation aux fonctions de direction, de réformes administratives et d'une gestion maîtrisée des changements. Ces réalisations faciliteront la promotion des femmes et le déroulement de leur carrière dans le secteur public (organes des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire et administration locale).

39. Le projet aidera également les pays concernés à mettre en oeuvre le Programme d'action de Beijing et la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Il s'agit d'améliorer la planification à l'échelon national en tenant compte systématiquement des questions de parité entre les sexes et de faciliter la promotion de la femme dans la région. Les réalisations seront évaluées sur la base des appréciations portées par les représentants des mécanismes nationaux des pays sélectionnés.

Durée

40. Le projet devrait durer de 2000 à 2002.

Activités

41. Les activités prévues sont les suivantes :

a) Évaluation des problèmes et de la situation dans la région, en particulier des mécanismes nationaux et de la participation des femmes à la prise de décisions. Le rapport

sur l'évaluation des besoins sera présenté aux représentants des pays au cours d'une réunion régionale;

b) Aide à l'élaboration de propositions spécifiques pour la mise en place de mécanismes nationaux (trois à cinq études de pays);

c) Services consultatifs et assistance technique pour l'élaboration de stratégies nationales visant à renforcer la capacité des institutions chargées de la promotion de la femme; organisation de programmes de formation consistant en une série d'ateliers et de séminaires;

d) Élaboration de directives et de manuels destinés à guider l'action des mécanismes nationaux, notamment pour ce qui est de l'application du Programme d'action de Beijing et de la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes;

e) Programme de formation destiné à aider les mécanismes nationaux à améliorer la collecte de données ventilées par sexe et à recenser les lacunes en matière de statistiques;

f) Organisation (dans cinq pays au moins) de cours de formation aux fonctions de direction, s'adressant à des femmes cadres et axés sur le rôle d'agents du changement que peuvent jouer les femmes dans la réforme des institutions et instauration d'un partenariat plus étroit dans la conduite des affaires publiques;

g) Création d'une équipe de travail constituée de représentants des mécanismes nationaux, afin de faciliter la coopération à l'intérieur de la région et l'échange d'informations sur les activités menées dans le cadre du projet;

h) Préparation et tenue d'une réunion régionale au cours de laquelle seront évalués la mise en oeuvre de stratégies nationales visant à renforcer les mécanismes et les progrès accomplis dans le domaine de la participation des femmes aux processus de prise de décisions.

Ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

Projet E. Renforcement des mécanismes visant à promouvoir la parité entre les sexes dans les pays d'Afrique (Département des affaires économiques et sociales)

Services d'experts pour l'élaboration d'un rapport d'évaluation des besoins dans la région de l'Afrique, axé sur les mécanismes nationaux et la participation des femmes aux processus de prise de décisions (quatre mois de travail d'un expert international, à raison de 10 000 dollars par mois, et huit mois de travail d'un expert régional ou national, à raison de 5 000 dollars par mois) [activités a), b) et e)]	80 000
Services d'experts pour l'élaboration de directives et de manuels et apport d'un appui technique aux activités de formation (huit mois de travail d'un expert international, à raison de 10 000 dollars par mois, et 10 mois de travail d'un expert de la sous-région, à raison de 5 000 dollars par mois) [activités d) et c)]	130 000
Services d'experts pour l'évaluation des statistiques et indicateurs par sexe actuellement disponibles dans les pays concernés, l'inventaire des lacunes dans les séries statistiques ventilées par sexe, l'élaboration de supports et modules d'information, et la formation des représentants des mécanismes nationaux (10 mois de travail, à raison de 10 000 dollars par mois) [activité e)].	100 000

Services d'experts pour l'organisation d'ateliers s'adressant aux femmes occupant des postes de direction dans la fonction publique (deux mois de travail d'un expert international, à raison de 10 000 dollars par mois, et cinq mois de travail d'un expert national ou régional, à raison de 5 000 dollars par mois) [activités g) et h)]	45 000
Services d'experts pour la réalisation d'études de pays relatives aux mécanismes nationaux (pour trois à cinq pays de la région) (deux mois de travail d'un expert international, à raison de 10 000 dollars par mois, et quatre mois de travail d'un expert régional ou sous-régional, à raison de 5 000 dollars par mois [activité b)])	40 000
Services d'un expert international pendant sept mois (à raison de 10 000 dollars par mois) et d'un expert régional ou national pendant cinq mois (à raison de 5 000 dollars par mois) [activité f)]	95 000
Organisation de deux réunions régionales d'experts, d'une durée de trois jours, qui seront consacrées à l'examen du rapport sur l'évaluation des besoins et de ses conclusions et recommandations, ainsi qu'à la définition d'un cadre général pour l'élaboration des études de pays sur les mécanismes nationaux et des stratégies visant à renforcer la participation des femmes aux processus de prise de décisions (coût estimé à 3 000 dollars par réunion, pour 20 participants à chaque fois) [activités a) et b)]	60 000
Organisation d'une réunion régionale finale de trois jours, au cours de laquelle 50 experts évalueront les progrès accomplis dans le renforcement des mécanismes nationaux chargés dans les pays de la région de faciliter l'application du Programme d'action de Beijing et la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, et d'améliorer la participation des femmes aux organes de décision nationaux	100 000
Frais de voyages associés aux 10 missions que devront effectuer des membres du personnel pour assurer la coordination et fournir des services consultatifs [activités a) à c) et e) à h)]	35 000
Services contractuels pour l'édition, l'impression et la diffusion de rapports [activités a) à d) et f)]	20 000
Achat de matériel informatique pour faciliter les échanges d'informations à l'intérieur de la région entre les mécanismes nationaux et avec d'autres organismes intergouvernementaux et des organisations non gouvernementales féminines, ainsi que les communications entre l'ONU et d'autres organisations internationales via Internet [activités c), e) et h)]	103 500
Organisation de : i) trois ateliers de quatre jours visant à sensibiliser les fonctionnaires aux questions de parité entre les sexes et à la nécessité d'appliquer le Programme d'action de Beijing et la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (42 500 dollars par atelier pour 20 participants); ii) quatre ateliers nationaux de cinq jours destinés à accroître l'autonomie des mécanismes nationaux en expliquant à leurs représentants comment négocier, s'appuyer sur des réseaux, mener des campagnes de presse et des campagnes publicitaires et mobiliser des ressources pour que la recherche de la parité entre les sexes soit systématiquement intégrée dans les politiques et programmes (30 000 dollars par atelier); et iii) un atelier de formation sous-régional de quatre jours au cours duquel 50 participants procéderont à des échanges de vues sur les pratiques optimales et les leçons tirées de l'expérience (60 000 dollars) [activités c) et d)]	307 500
Cinq ateliers de formation de quatre jours aux fonctions de direction, s'adressant à des femmes occupant des postes de cadre dans les fonctions publiques nationales (100 participantes au total; 25 000 dollars par atelier)	125 000
Récapitulatif	
Services d'experts	490 000
Réunions de groupes d'experts	160 000
Voyages	35 000
Services contractuels	20 000
Matériel	103 500
Subventions et bourses	432 500
Total	1 241 000

**F. Utilisation rationnelle et efficace des ressources énergétiques et hydrauliques en Asie centrale
(Commission économique pour l'Europe
et Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique)**

Objectifs

42. L'objectif du projet est d'encourager les pays d'Asie centrale à coopérer en matière de gestion des ressources énergétiques et hydrauliques pour que celles-ci soient utilisées de manière rationnelle et efficace. Le projet permettra de se rapprocher des objectifs du Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale, qui vise notamment à : i) trouver des solutions régionales à des problèmes communs faisant obstacle au développement économique et social; ii) encourager les pays participants à coopérer sur les plans économique et technique et faciliter leur intégration à l'économie mondiale; iii) renforcer les services publics et autres institutions des pays concernés en tirant parti des ressources humaines et techniques de la région.

43. On estime que le projet aidera les pays participants à appliquer le Traité relatif à la Charte de l'énergie et le Protocole relatif à l'efficacité énergétique et aux aspects environnementaux connexes, que les cinq pays d'Asie centrale ont signés.

Informations générales

44. La consommation d'eau est élevée dans la région et les systèmes de distribution sont inefficaces. La pollution transfrontière de l'eau constitue un danger pour la santé des populations. Le gaspillage de l'énergie est un autre problème.

45. Avec ce projet, l'ONU peut inciter et aider les cinq pays participant au Programme pour l'économie des pays d'Asie centrale à se doter des moyens techniques et des capacités de négociation qui leur permettront de créer un cadre de coopération pour le partage et l'utilisation plus rationnelle des ressources hydrauliques et énergétiques. La Commission économique pour l'Europe (CEE) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAO) ont un avantage compétitif certain pour l'exécution de ce projet, puisque l'ONU a une longue expérience de l'application des conventions sur l'environnement (concernant l'air, l'eau, les accidents industriels et les études d'impact sur l'environnement), dispose de personnel capable de former les industriels à la gestion efficace de l'eau et de l'énergie et a déjà créé plusieurs zones de démonstration de l'efficacité énergétique.

Relation avec le plan à moyen terme

46. Le projet proposé s'inscrit dans le cadre des activités et priorités indiquées dans le plan à moyen terme au titre du sous-programme 15.5 (Environnement et mise en valeur des ressources naturelles) du programme 15 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) et des sous-programmes 16.1 (Environnement) et 16.5 (Énergie durable) du programme 16 (Développement économique en Europe).

Réalisations escomptées

47. Le projet permettra aux décideurs et experts nationaux d'accroître leurs compétences en matière d'utilisation rationnelle et efficace des ressources énergétiques et hydrauliques, et aux États Membres d'être mieux équipés pour résoudre par la coopération et la négociation des problèmes relatifs aux ressources transfrontières. Il contribuera à réduire les pressions exercées sur l'environnement et à améliorer les conditions sanitaires dans

la sous-région. En renforçant, avec la participation active de l'ONU, la coopération dans les domaines sensibles de l'eau et de l'énergie, il jouera un rôle important dans la prévention des conflits.

48. Les réalisations seront mesurées à l'aide d'indicateurs tels que l'application de politiques de prix plus réalistes dans les secteurs de l'eau et de l'énergie, l'adhésion des États Membres aux conventions régionales, la conclusion d'accords régionaux sur le partage équitable des ressources hydrauliques et énergétiques et la mise en place de cinq projets de démonstration de méthodes de gestion efficaces des ressources énergétiques et hydrauliques (un par pays) bénéficiant de l'appui des gouvernements concernés.

Durée

49. Le projet devrait durer de 2000 à 2002.

Activités

50. Les activités prévues sont les suivantes :

a) Évaluation de la situation actuelle, des besoins et des problèmes de caractère régional concernant les secteurs de l'eau et de l'énergie. Les conclusions seront examinées lors d'une réunion du Groupe de travail sur l'utilisation rationnelle et efficace des ressources énergétiques et hydrauliques en Asie centrale du Programme pour l'économie des pays d'Asie centrale, et serviront à mettre au point une stratégie visant à encourager la coopération régionale dans ces secteurs. Le Groupe de travail sera tenu régulièrement informé de la mise en oeuvre de la stratégie. Il tiendra une nouvelle réunion avant l'achèvement du projet, pour faire le point du chemin parcouru et proposer des mesures de suivi;

b) Conception et exécution de programmes de formation à l'intention de fonctionnaires et d'experts des cinq pays d'Asie centrale. Il s'agira d'initier les participants aux méthodes modernes de gestion et de conservation de l'eau et de l'énergie, en leur présentant les différents éléments qui entrent en jeu – outils économiques, instruments juridiques, techniques de négociation, gestion stratégique, études d'impact sur l'environnement et participation du public à la prise de décisions concernant l'environnement, sur la base de la convention de la CEE – et en leur expliquant comment établir les plans d'exploitation et les plans de financement de projets d'investissement intéressant l'eau et l'énergie;

c) Prestation aux pays intéressés de services consultatifs concernant la coopération régionale dans les secteurs de l'énergie et de l'eau;

d) Mise à niveau du matériel et des logiciels utilisés par les services nationaux de collecte et de traitement des données (une vingtaine d'institutions réparties dans cinq pays), afin de renforcer les systèmes nationaux de collecte, de traitement et de publication d'informations sur les ressources hydrauliques et énergétiques et d'élargir les possibilités de coopération régionale;

e) Renforcement, aux fins de la coopération régionale dans les secteurs de l'eau et de l'énergie, du Groupe de travail sur l'utilisation rationnelle et efficace de ces ressources du Programme pour l'économie des pays d'Asie centrale. Il s'agit de créer une banque de données et d'établir des liaisons avec des systèmes d'information nationaux sur les ressources hydrauliques et énergétiques;

f) Lancement de projets pilotes axés sur l'utilisation efficace de l'énergie et de l'eau et les questions sanitaires connexes, afin d'encourager l'utilisation de techniques

efficaces et responsables de conservation de l'eau et de l'énergie et de préparer le public à accepter la création de zones de démonstration d'efficacité énergétique. Une zone de démonstration peut être une ville grande ou moyenne, un district ou une zone délimitée où sont créées, dans chaque domaine, des conditions propres à encourager la recherche, dans le cadre d'une économie de marché, de moyens efficaces d'utiliser l'énergie et les autres ressources, en s'inspirant des zones de développement économique urbaines ou régionales que les pays occidentaux ont créées avec succès. L'idée est de mettre en évidence, à l'échelon de la zone, l'effet combiné d'un certain nombre de facteurs : utilisation de technologies efficaces; politique de tarification de l'énergie et des autres ressources; systèmes tarifaires favorables; services consultatifs; campagnes d'information; utilisation d'appareils de mesure, de surveillance et de contrôle; mesure des variations des niveaux d'émission; audits des ressources énergétiques et autres; incitations fiscales, subventions, programmes de prêts garantis par l'État; assistance technique internationale et programme de développement du commerce. Lorsque la preuve aura été faite localement que certaines mesures sont efficaces, il sera possible de les appliquer à l'échelon national et les résultats des projets pilotes pourront être diffusés dans l'ensemble de la région.

Ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

Projet F. Utilisation rationnelle et efficace des ressources énergétiques et hydrauliques en Asie centrale (Commission économique pour l'Europe et Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique)

Services d'experts pour l'élaboration de neuf séries de supports pour des programmes de formation (à raison de 10 000 dollars par série) [activité b)]	90 000
Services d'experts internationaux qui apporteront aux pays de la région un appui technique dans l'exécution du programme d'activité (cinq mois de travail à raison de 10 000 dollars par mois, y compris les frais de voyage) [activités c) et d)]	50 000
Organisation de deux réunions de groupes spéciaux d'experts, dont chacune durera trois jours et comptera 24 participants, et qui serviront l'une à élaborer une stratégie et un plan d'action, l'autre à faire le point de leur mise en oeuvre et à arrêter des mesures de suivi (20 000 dollars par réunion) [activité a)]	40 000
Voyages des membres du personnel international et régional qui se rendront aux réunions du Groupe de travail du Programme spécial pour l'économie des pays d'Asie centrale afin d'appuyer, de suivre et d'évaluer les activités (15 missions) [activités b), c), e) et f)]	60 000
Voyages des membres du personnel qui fourniront des services techniques et consultatifs pour les activités de coordination (10 missions) [activités a) à c) et e) à h)]	35 000
Services contractuels pour les ateliers de formation, les évaluations et l'élaboration de matériels didactiques [activités b), d) et e)]	185 340
Services contractuels pour la mise en place de deux projets pilotes de démonstration de méthodes de gestion efficaces des ressources énergétiques et hydrauliques dans deux pays (135 000 dollars par projet) [activité f)]	270 000
Frais généraux de fonctionnement relatifs à l'élaboration et à l'impression de supports pédagogiques, de manuels et de rapports, et coût des fournitures et autres accessoires [activités a) à f)]	59 660

Achat de matériel informatique (serveurs, matériels pour l'installation de réseaux, ordinateurs de bureau) et de services d'accès à Internet pour 20 institutions nationales (coût estimé à 12 000 dollars par pays pour un équipement type comprenant trois ordinateurs de bureau puissants, avec les périphériques indispensables, des logiciels, l'installation d'un réseau et des services d'accès à Internet pendant trois ans) [activité d)]	240 000
Organisation d'un programme régional de formation sur les aspects transfrontières de la gestion de l'eau et de l'environnement. Il est prévu d'organiser 18 séminaires d'une durée de cinq jours (pour un coût estimatif de 24 284 dollars par séminaire) et 15 séminaires d'une durée de trois jours (pour un coût estimatif de 18 860 dollars par séminaire) comptant chacun 20 participants [activités b) et e)]	720 000
Récapitulatif	
Service d'experts	140 000
Réunions de groupes spéciaux d'experts	40 000
Voyages	95 000
Services contractuels	455 340
Frais généraux de fonctionnement	59 660
Matériel	240 000
Formation	720 000
Total	1 750 000

G. Renforcement des capacités régionales en matière de développement des statistiques (Département des affaires économiques et sociales)

Objectifs

51. Le projet a pour objectif de mettre en place en Asie du Sud-Est un réseau d'échange d'informations statistiques pour rendre la sous-région mieux à même de répondre aux besoins de données et d'appuyer la formation régionale dans le domaine des statistiques. Ce projet jouera un rôle vital pour le développement des statistiques dans la région et facilitera l'établissement de statistiques plus standardisées et comparables dans des domaines comme la pauvreté, le secteur non structuré, la comptabilité nationale, l'environnement et la parité des sexes. Le réseau reliera les services nationaux de statistique, les établissements régionaux de recherche et de formation qui traitent de statistiques; fournira un cadre pour l'échange d'informations et de données d'expérience sur l'élaboration et l'application de notions et méthodes de collecte, d'analyse et de diffusion des données; rendra la région mieux à même de mettre au point une méthode commune de collecte, d'analyse et de diffusion des données de base; améliorera l'efficacité des programmes de statistiques multinationaux existants; renforcera la capacité de la région d'établir des rapports analytiques sur l'état de l'environnement, le commerce, le secteur non structuré, l'emploi, la situation sociale et la parité des sexes; permettra de constituer dans la région, par le biais de la formation et de la collaboration, une équipe d'experts composée de groupes d'experts spécialisés par domaines ou questions; perfectionnera la technologie en vue d'établir un support pour l'échange et la diffusion des données, notamment des publications analytiques communes à l'échelon régional, sous forme imprimée et électronique.

Informations générales

52. Les systèmes nationaux de statistiques ont été sensiblement améliorés ces dernières années. Si l'on dispose généralement de davantage de données, il subsiste des lacunes considérables dans des domaines critiques comme la pauvreté, l'environnement, le secteur

non structuré, la comptabilité nationale et l'égalité des sexes. Par ailleurs, le niveau de développement statistique varie énormément d'un pays à l'autre et d'une région et sous-région à l'autre dans le monde en développement. Cette situation offre néanmoins des possibilités de coopération Sud-Sud dans le cadre de laquelle les pays dotés de systèmes plus solidement établis apportent, dans les domaines qui sont leurs points forts, un appui technique à d'autres pays intéressés.

53. Les conférences mondiales des Nations Unies tenues récemment, de même que l'adoption de normes et de définitions pour la collecte et l'analyse des statistiques exigent que les systèmes statistiques adoptent des méthodes et thèmes nouveaux pour la collecte de données et les estimations. Lors d'une récente réunion officielle comportant des exposés et des réunions-débats, le Conseil économique et social a souligné qu'il fallait élaborer une série commune d'indicateurs pour l'examen de la suite donnée aux conférences mondiales. Il a estimé qu'il faudrait adopter une approche régionale pour définir la série appropriée et demandé la participation des pays eux-mêmes qui pourraient ainsi détenir le contrôle du produit final. Le Conseil a souligné en outre la nécessité de renforcer les capacités statistiques des pays par le biais de la coopération technique, de la formation et de la coopération Sud-Sud.

Relation avec le plan à moyen terme

54. Le projet proposé s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités définis dans le plan à moyen terme au titre du programme 28 (Affaires économiques et sociales) et notamment du sous-programme 28.5 (Statistiques).

Réalisations escomptées

55. Le projet renforcera les capacités régionales et sous-régionales de l'Asie du Sud-Est dans le domaine du développement des statistiques, notamment en constituant une masse critique de compétences dans certains domaines précis des statistiques; assurera la mise au point dans les pays de la région d'une approche commune de la collecte, de l'analyse et de la diffusion de données; rendra la région mieux à même d'établir des rapports analytiques sur les principaux problèmes économiques et sociaux; et améliorera les liens de communication entre les services nationaux de statistique de la région.

Durée

56. Le projet devrait durer de 2000 à 2002.

Activités

57. Le projet sera exécuté par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales conjointement avec le secrétariat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), lesquels collaboreront avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), des organismes régionaux, des organisations internationales et des donateurs bilatéraux appuyant le développement des statistiques dans la région.

58. Les activités ci-après seront entreprises :

a) Évaluation des besoins et intérêts des pays ainsi que des capacités de la région dans ce domaine, des synergies existantes et des principaux obstacles. Les résultats de cette évaluation seront examinés lors d'une réunion au cours de laquelle seront définies la stratégie et la portée du réseau régional, ainsi que les modalités de sa mise en place. Il est proposé de tenir une autre réunion avant l'achèvement du projet afin d'examiner

les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du réseau ainsi que les mesures à prendre pour renforcer la coopération régionale dans le domaine du développement des statistiques;

b) Élaboration et organisation de programmes de formation, dont une série d'ateliers sur la production, l'analyse et la diffusion de statistiques et d'indicateurs, essentiellement sur des thèmes qui seraient choisis par les pays eux-mêmes (tels que la mesure de la pauvreté, le secteur non structuré, l'application de la version 1993 du système de statistiques de la comptabilité nationale, du commerce et de l'environnement);

c) Constitution de groupes d'experts de questions à définir par les pays en vue d'échanger des données d'expérience et d'informer les États Membres des derniers progrès aux niveaux national, régional et international dans divers domaines du développement des statistiques, ce qui contribuera à créer une masse critique d'experts de certains aspects précis des statistiques;

d) Établissement de liens de communication entre le personnel du secrétariat de la communauté régionale et les services nationaux de statistique à l'intérieur du réseau intrarégional grâce à la fourniture de techniques informatiques et de matériel connexe ou à leur perfectionnement, le but étant d'assurer une transmission plus efficace et conviviale de l'information, des données d'expérience et des compétences;

e) Réalisation d'analyses spécialisées sur des questions intéressant particulièrement la région (par exemple la pauvreté, le secteur non structuré, le commerce) qui mettraient en relief les expériences communes de même que les différences, identifieraient les lacunes et recommanderaient des domaines devant retenir l'attention, recenseraient les méthodes efficaces et les moyens de les adapter dans d'autres pays intéressés. De telles analyses favoriseront une utilisation plus efficace des données disponibles et aideront à déceler les lacunes de données;

f) Mise au point de modules pour les programmes de formation statistique de base destinés à être utilisés systématiquement par les établissements de formation régionaux;

g) Octroi de bourses de formation à des experts régionaux et nationaux participant à un programme régional de formation statistique et organisation de voyages d'étude en vue d'une formation sur le terrain dans les pays de la région;

h) Fourniture aux pays intéressés de services consultatifs dans le domaine de la production de données de base et l'application de la technologie nécessaire à cette fin.

Ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

Projet G. Renforcement des capacités régionales en matière de développement des statistiques (Département des affaires économiques et sociales)

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) nécessaire pour fournir un appui technique au secrétariat de l'ANASE pour les questions statistiques (20 mois de travail à raison de 8 750 dollars par mois) [activités a) à h)]	175 000
Services d'experts pour l'évaluation des besoins, l'élaboration de supports de formation et l'organisation de la formation (12 mois de travail à raison de 9 170 dollars par mois) [activité a)]	110 000

Organisation de deux réunions de groupes d'experts de trois jours (comptant chacune environ 15 à 18 participants) sur la stratégie, le plan d'action et l'examen de l'état d'avancement du projet (37 500 dollars par réunion) [activité a)]	75 000
Organisation de quatre réunions de groupes d'experts de cinq jours (comptant chacune 15 experts), y compris des spécialistes de la ventilation des données par sexe pour l'élaboration de méthodes, l'examen des résultats et l'établissement de rapports régionaux (70 000 dollars par réunion) [activité b)]	280 000
Frais de voyage du personnel et des conseillers techniques chargés d'apporter un appui technique et administratif aux activités dans ce domaine (45 000 dollars par an pour dix missions) [activités b), c) et g)]	90 000
Frais généraux de fonctionnement au titre des fournitures et matériels, de l'impression des rapports, de la reproduction et d'autres services divers [activités a) à h)]	70 000
Acquisition de matériel et de logiciel pour moderniser les technologies et doter le réseau régional de serveurs, et de matériel d'alimentation en électricité, de matériel de bureautique et de matériel de raccordement à Internet [activité d)]	200 000
Organisation de quatre stages régionaux de deux semaines (comptant chacun 20 à 22 participants et 12 spécialistes) visant à dispenser une formation dans des domaines précis définis par les pays (90 000 dollars par stage) [activité f)]	360 000
Bourses et voyages d'étude (stage d'un mois ou voyages d'étude de deux semaines pour 20 à 22 experts) [activité g)]	140 000
Récapitulatif	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	175 000
Services d'experts	110 000
Réunions de groupes d'experts ad hoc	355 000
Voyages	90 000
Frais généraux de fonctionnement	70 000
Matériel	200 000
Subventions, bourses et contributions	500 000
Total	1 500 000

H. Renforcement des capacités et des institutions en vue de l'égalisation des chances des handicapés (Département des affaires économiques et sociales)

Objectifs

59. Le projet proposé a pour objectif de renforcer les capacités nationales et institutionnelles en vue de promouvoir l'égalisation des chances des handicapés, avec leur participation, dans la vie sociale et le développement sur la base de l'égalité.

60. Dans sa résolution 52/82 intitulée «Mise en oeuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées vers une société pour tous au XXI^e siècle», l'Assemblée générale a défini trois priorités pour les politiques et programmes visant à égaliser les chances des handicapés, à savoir a) les questions d'accessibilité; b) les services sociaux et les filets de sécurité; et c) l'emploi et les moyens de subsistance durables.

61. Le projet s'inspire des recommandations contenues dans le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées (A/37/351/Add.1 et Add.1/Corr.1), les Règles pour l'égalisation des chances des handicapés (résolution 48/96 de l'Assemblée générale, annexe) et l'Agenda pour le développement (résolution 51/240 de l'Assemblée générale, annexe).

62. Les objectifs précis du projet sont les suivants :

- a) Renforcer et améliorer les connaissances, les compétences et les capacités des gouvernements, des organisations non gouvernementales et de la société civile afin de promouvoir une stratégie générale des droits de l'homme en faveur des handicapés;
- b) Promouvoir et développer les réseaux de centres et d'institutions qui oeuvrent en faveur des handicapés;
- c) Créer et développer, à l'intention des pays intéressés, des services d'information sur Internet totalement accessibles concernant l'égalisation des chances pour tous.

Informations générales

63. Les personnes souffrant de handicaps intellectuels, physiques ou sensoriels peuvent se heurter à des difficultés dans leur vie quotidienne. Aussi, de nombreux handicapés vivent-ils dans l'isolement et dans un état de dépendance. Outre les obstacles au plein exercice de leurs droits fondamentaux, les handicapés peuvent rencontrer des obstacles dans l'exécution de leurs obligations et de leurs responsabilités de citoyens dans la société où ils vivent. La participation est un droit fondamental pour tous.

Relation avec le plan à moyen terme

64. Le projet proposé s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités définis, dans le plan à moyen terme, au titre du programme 28 (Affaires économiques et sociales) et notamment du sous-programme 28.3 (Politiques sociales et développement social).

Réalisations escomptées

65. Le projet devrait permettre d'établir des modèles et de prendre des mesures expérimentales décentralisées, principalement aux niveaux sous-régional et régional. Trois grandes séries de produits novateurs et ayant un effet de catalyseur sont prévues pour l'action à mener en faveur des handicapés : i) formation et matériels de formation et d'enseignement multilingues, y compris des supports interactifs, dans les trois domaines d'action prioritaires pour promouvoir l'égalisation des chances des handicapés, avec leur participation; ii) réseau international de services d'information sur Internet qui servirait de passerelle accessible pour l'égalisation des chances pour tous et qui appuierait ainsi les efforts déployés dans ce sens par la société civile; et iii) base de données entièrement accessible sur les normes et règles internationales pour entretenir un dialogue entre les parties intéressées visant à promouvoir une stratégie générale des droits de l'homme en faveur des handicapés.

Durée

66. Le projet devrait durer de 2000 à 2002.

Activités

67. Le projet sera exécuté par la Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales.

68. Les activités du projet viseront à renforcer les capacités par les moyens suivants : a) conception, planification et évaluation des mesures pratiques d'égalisation des chances, en particulier en matière d'accessibilité; b) mobilisation et renforcement des moyens d'action de la société civile en vue de l'adoption de stratégies de défense des droits de l'homme et c) application des normes et règles internationales et suivi et évaluation des bénéficiaires.

69. Il est proposé d'exécuter le projet en trois phases : i) évaluation des questions et tendances touchant les domaines prioritaires de l'action à mener pour égaliser les chances, et les normes et règles internationales connexes; ii) établissement de modèles, mise à l'essai et évaluation des services et produits visant à renforcer les capacités nationales et institutionnelles en matière d'égalisation des chances pour tous; et iii) application, suivi et évaluation des services et produits visant à promouvoir l'égalisation des chances pour tous au XXI^e siècle et fourniture d'informations sur les résultats obtenus et les obstacles rencontrés lors de la quatrième opération quinquennale d'examen et d'évaluation du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées.

70. Les activités ci-après seront exécutées dans le cadre des différentes phases :

a) Organisation et réalisation, en coopération avec quelques partenaires de l'alliance, d'évaluations stratégiques des questions et tendances touchant les domaines prioritaires de l'action à mener pour égaliser les chances aux niveaux régional et sous-régional, selon qu'il conviendra. Convocation de deux réunions consultatives d'experts pour examiner les résultats dans chaque domaine prioritaire et définir les mesures nécessaires pour renforcer les capacités nationales et institutionnelles et promouvoir les réseaux de développement. Pour assurer le suivi de ces réunions, on fera appel aux technologies modernes de communication à distance.

b) Compilation, organisation et publication sous forme électronique, pour assurer leur accès à tous, d'informations sur les normes et règles relatives à l'égalisation des chances des handicapés. Les technologies modernes de communication à distance seront utilisées pour consulter, examiner et évaluer périodiquement les normes et règles, recommander les acquisitions et présenter des recommandations touchant les mesures à prendre;

c) Organisation et animation, grâce à l'application de technologies accessibles aux handicapés sur Internet, de quatre ateliers régionaux et/ou sous-régionaux de formation de formateurs sur l'égalisation des chances et les questions de plaidoyer, de suivi et d'évaluation; pour assurer le suivi de ces ateliers, on fera appel aux technologies modernes de communication à distance;

d) Fourniture, sur demande, de conseils et d'un appui pour la mise en place dans les pays de services d'information accessibles en tirant parti de la documentation affichée sur la page du World Wide Web consacrée aux handicapés :

(<http://www.un.org/esa/socdev/disabled.htm>);

e) Organisation, aux niveaux régional et/ou sous-régional, de trois réunions consultatives d'experts sur les politiques, structures et techniques d'information à adopter pour assurer l'accès à Internet;

f) Organisation et animation, grâce à l'application des technologies accessibles aux handicapés sur Internet, de quatre stages régionaux et/ou sous-régionaux de formation de formateurs sur l'accessibilité du milieu physique/conception universelle et les questions de plaidoyer, de suivi et d'évaluation; pour assurer le suivi de ces stages, on fera appel aux technologies modernes de communication à distance;

g) Organisation et animation, grâce à l'application de technologies accessibles aux handicapés sur Internet, de quatre stages régionaux et/ou sous-régionaux de formation de formateurs sur les moyens de subsistance durables, les services sociaux et les filets de sécurité et les questions de plaidoyer, de suivi et d'évaluation; pour assurer le suivi de ces stages, on fera appel aux technologies modernes de communication à distance;

h) Organisation de deux séminaires interrégionaux sur les normes et règles internationales en matière d'égalisation des chances pour tous, auxquels participeront, à titre individuel, des experts gouvernementaux et non gouvernementaux de toutes les régions et des universitaires spécialistes des questions juridiques, des politiques et des évaluations en vue de présenter des recommandations sur les aspects de fond liés à la formulation d'un nouvel instrument international relatif aux handicapés;

i) Publication sous forme électronique accessible aux handicapés des résultats des consultations d'experts, des stages de formation de formateurs et compilation de documents d'information publiés à l'échelon international sur les questions et tendances touchant l'égalisation des chances des handicapés.

Ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

Projet H. Renforcement des capacités des institutions en vue de l'égalisation des chances des handicapés (Département des affaires économiques et sociales)

Organisation au niveau interrégional de deux réunions de groupe d'experts de trois jours (comptant chacune 10 à 15 participants) pour examiner et évaluer les questions, tendances et besoins en matière de renforcement des capacités pour ce qui est des moyens de subsistance durables, des services sociaux et de l'accessibilité à Internet (40 000 dollars par réunion) [activité a)]	80 000
Organisation aux niveaux régional et sous-régional de trois réunions de groupe d'experts de trois jours (comptant chacune environ 15 à 20 participants) pour examiner les politiques, structures et techniques d'information et formuler des recommandations sur la mise en place et l'accessibilité des services d'information (50 000 dollars par réunion) [activité e)]	150 000
Organisation au niveau interrégional de deux réunions de groupe d'experts de trois jours (comptant chacune 10 à 15 participants) sur les normes et règles internationales en matière de handicaps (40 000 dollars par réunion) [activité h)]	80 000
Frais de voyage du personnel du Siège et autre personnel affecté au projet pour suivre et évaluer les activités sur le terrain (10 à 15 missions) [activités a), c), e), f), g) et h)]	45 000
Services contractuels pour la compilation et la publication de la documentation (26 000 dollars), les essais expérimentaux et l'évaluation des technologies de communication à distance sur Internet en vue de renforcer les capacités nationales (24 000 dollars) [activités b) et i)]	50 000
Frais généraux de fonctionnement au titre des communications, matériels, fournitures et autres services divers [activités a) à i)]	15 660
Acquisition de matériel informatique et de logiciels en vue de créer un réseau de centres de liaison régionaux sur Internet (quatre régions, à raison de 10 000 dollars chacune) [activités b), d), f) et i)]	40 000
Organisation de 12 stages de formation de cinq jours : a) quatre aux niveaux régional et sous-régional sur les normes et règles nationales en matière de handicaps (40 000 dollars par atelier comptant 10 à 15 participants); b) quatre aux niveaux régional et sous-régional sur l'accès au milieu physique et les handicapés (40 000 dollars par atelier comptant 10 à 15 participants); c) quatre aux niveaux régional et sous-régional sur les moyens de subsistance durables, les services sociaux et les besoins de sécurité (40 000 dollars par atelier comptant 10 à 15 participants) [activités c), e), f), g) et h)]	480 000

<i>Récapitulatif</i>	
Réunions de groupes d'experts ad hoc	310 000
Voyages	45 000
Services contractuels	50 000
Frais généraux de fonctionnement	15 660
Matériel	40 000
Formation	480 000
Total	940 660

I. Renforcement des capacités en matière de politique de développement économique et social dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes)

Objectifs

71. Les objectifs du projet sont les suivants : a) mise en place d'un réseau utilisant les techniques de communication, des spécialistes et des experts dans le domaine de l'économie et des disciplines directement apparentées; b) mise en place des capacités techniques du réseau en vue de maintenir le niveau des activités communes; c) définition et organisation de débats d'ordre politique axés sur les problèmes et les défis que pose la réalisation des objectifs de développement économique et social dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes; d) publication et diffusion, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du réseau, des résultats des activités prévues, en particulier à l'intention des pairs, des experts intéressés, du monde universitaire et du secteur privé.

Informations générales

72. La CEPALC s'est faite une bonne réputation pour ses diagnostics et analyses des tendances du développement économique et social dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et constitue un important centre intellectuel pour l'élaboration de projets de stratégie portant sur les grands problèmes économiques et sociaux de la région. Elle détient une masse critique de connaissances auxquelles recourent de nombreux praticiens et experts dans le domaine des sciences économiques et sociales en général. Elle peut apporter une contribution importante à la mise en place d'un réseau de liens avec les milieux professionnels.

Relation avec le plan à moyen terme

73. Le projet proposé s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités définis dans le plan à moyen terme, au titre du programme 17 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) et notamment du sous-programme 17.4 (Équilibres macroéconomiques, investissement et financement).

Réalisations escomptées

74. Le projet permettra de renforcer la capacité des spécialistes, des experts, des décideurs, des pouvoirs publics et des établissements de recherche et autres acteurs de se tenir à jour de l'évolution de la situation économique et sociale, tant à l'intérieur qu'en dehors de la région, et de renforcer les compétences en matière d'analyse et d'application dont ils ont besoin pour soutenir la formulation de politiques économiques et sociales aux

niveaux national et local. Il permettra de renforcer également la coopération économique aux niveaux sous-régional, régional et interrégional, grâce à un échange de données d'expérience sur les instruments de politique économique communément acceptés. On procédera à une évaluation de ces réalisations en analysant les données rassemblées périodiquement au moyen de questionnaires remplis par les bénéficiaires du réseau.

Durée

75. Le projet devrait durer de 2000 à 2002.

Activités

76. Les activités ci-après seront menées :

- a) Organisation d'un séminaire de haut niveau qui marquera le lancement du réseau et sera axé sur les problèmes critiques découlant de l'instabilité des marchés financiers internationaux;
- b) Organisation d'un séminaire du réseau pour se pencher sur les régimes de taux de change et la gestion macroéconomique au cours du cycle financier;
- c) Organisation d'une réunion d'experts en vue d'examiner l'expérience récente des pays d'Amérique latine en ce qui concerne l'incidence réelle du régime de taux de change sur les fluctuations macroéconomiques. Les participants à la réunion tenteront de redéfinir la notion de «stabilité macroéconomique» afin de réduire les effets du cycle sur le niveau d'activité économique et sur le niveau de l'emploi. Ils mettront également en place un comité consultatif du réseau, qui sera associé aux décisions concernant le calendrier, la teneur et les procédures d'ordre organisationnel des principales manifestations du réseau (il est suggéré que les manifestations soient annuelles et organisées à tour de rôle par les centres participants).

Ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

Projet I. Renforcement des capacités en matière de politique de développement économique et social dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes)

Services d'experts : apports spécialisés sur les questions concernant l'instabilité des marchés financiers internationaux, les régimes de taux de change et la gestion macroéconomique, ainsi que la stabilité macroéconomique et les effets sur le cycle des activités et du développement économiques (cinq mois de travail à raison de 9 000 dollars par mois, y compris les voyages) [activités a) et b)]	45 000
Services d'experts pour la collecte, l'analyse, le traitement et la mise en tableau des données (six mois de travail à raison de 9 000 dollars par mois) [activités a) et b)]	54 000
Services d'experts : techniques d'information, exploitation de sites Web, et mise en place et entretien du réseau (six mois de travail à raison de 6 000 dollars par mois) [activités a), b) et c)]	36 000

Organisation de trois réunions d'experts (environ 10 participants) qui dureront trois jours chacune : la première sera axée sur les problèmes critiques découlant de l'instabilité des marchés financiers internationaux; la deuxième se penchera sur les régimes de taux de change et la gestion macroéconomique; et la troisième examinera l'expérience récente des pays d'Amérique latine en ce qui concerne l'incidence réelle des fluctuations macroéconomiques (20 000 dollars par réunion) [activités a), b) et c)]	60 000
Organisation de trois réunions d'experts de deux jours sur le calendrier, la teneur et les procédures d'ordre organisationnel des principales manifestations du réseau (8 000 dollars par réunion) [activités a), b) et c)]	24 000
Frais de voyage du personnel de la CEPALC qui participe aux réunions et qui suit et évalue les activités [activités a) et c)]	21 000
Services contractuels se rapportant à l'impression de rapports pour les manifestations du réseau, l'impression et la diffusion de monographies standard et la diffusion de journaux électroniques [activités a) à c)]	48 000
Frais généraux de fonctionnement relatifs aux fournitures, au matériel et aux services divers [activités a) à c)]	8 440
Acquisition de matériel informatique, y compris du matériel de réseau et du matériel de bureautique, dont des logiciels de traitement de texte, de publication et de reproduction [activités a) à c)]	29 000
Récapitulatif	
Services d'experts	135 000
Réunions d'experts ad hoc	84 000
Voyages	21 000
Services contractuels	48 000
Frais généraux de fonctionnement	8 440
Matériel	29 000
Total	325 440

J. Mise en place d'un cadre de collaboration pour l'intégration des activités d'évaluation environnementale et d'établissement de rapports sur l'état de l'environnement en Afrique de l'Ouest (Programme des Nations Unies pour l'environnement)

Objectifs

77. Le projet permettra de renforcer la capacité des institutions nationales et régionales en matière de gestion des données et informations relatives à l'environnement grâce à la mise en place d'un réseau d'information opérationnel pour soutenir l'intégration des activités d'évaluation environnementale et d'établissement de rapports sur l'état de l'environnement en Afrique de l'Ouest. Il permettra de renforcer également les capacités institutionnelles en matière d'analyse et d'interprétation, de faciliter l'harmonisation et la comparabilité et de créer une base solide pour le processus d'établissement de rapports sur l'état de l'environnement dans la sous-région.

Informations générales

78. Le programme d'information, de surveillance, d'évaluation et d'alerte rapide du PNUE soutient les efforts nationaux et régionaux visant à mieux comprendre et à analyser les interactions entre les variables socioéconomiques d'une part et l'environnement d'autre part, et à rendre compte de l'état de l'environnement. Le sous-programme concernant les réseaux d'information sur l'environnement et les ressources naturelles – qui est responsable de l'établissement des réseaux et des activités de renforcement des

capacités liées à la gestion des données et de l'information pour l'évaluation environnementale et l'établissement de rapports sur l'environnement – constitue un élément important de ce programme. Ces réseaux facilitent la mise au point de mécanismes de coopération en collaboration et en consultation avec les gouvernements, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'Union mondiale pour la nature (UICN), la World Resources Institute (WRI), le Réseau pour l'environnement et le développement durable en Afrique (NESDA), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), et d'autres organisations et institutions régionales et nationales partenaires.

Relation avec le plan à moyen terme

79. Le projet proposé s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités définis dans le plan à moyen terme, au titre du programme 10 (Environnement) et notamment des sous-programmes 2 (Élaboration des politiques et droit), 3 (Mise en oeuvre des politiques) et 5 (Coopération et représentation régionales).

Réalisations escomptées

80. Le projet permettra de renforcer la capacité des institutions d'Afrique de l'Ouest en matière d'intégration des activités d'évaluation environnementale et d'établissement de rapports sur l'état de l'environnement grâce notamment au renforcement de la capacité des institutions de produire et de traiter les données et informations multisectorielles sur l'environnement au moyen de techniques modernes d'information; de renforcer les infrastructures opérationnelles des réseaux d'information sur l'environnement afin de faciliter la fourniture de l'information et des produits destinés à soutenir les activités d'évaluation et d'établissement de rapports aux niveaux sous-régional, régional et mondial; de mettre en place une base d'informations quantitatives pour aider à mener les activités d'analyse, de modélisation et de prévision ainsi qu'à effectuer des analyses fonctionnelles (racines, causes, incidence/effet, mesures correctives) des questions qui seront utilisées pour l'évaluation et l'établissement de rapports aux niveaux national, sous-régional et régional; et de créer un «rapport sur l'état de l'environnement» dans la région fondé sur des indicateurs, notamment sous forme électronique, qui sera intégré à la série de rapports du PNUÉ sur l'avenir de l'environnement mondial.

Durée

81. Le projet devrait durer de 2000 à 2001.

Activités

82. Les activités suivantes sont proposées :

a) Évaluation des capacités des institutions en matière de gestion de données et de l'information en Afrique de l'Ouest. À cet égard, des consultations seront menées à l'occasion de visites dans les pays afin d'évaluer le rôle dévolu aux institutions nationales de planification en vertu de leurs mandats, et les besoins en matière d'information et de données; les ressources humaines et techniques existantes pour faire face à ces besoins; les capacités d'analyse et dans quelle mesure les données et informations sur l'environnement sont intégrées à la planification aux différents niveaux; la nature et la portée des informations et des données sur l'environnement produites par les organismes, institutions et programmes nationaux (format, échelle et complétude des données); les obstacles que rencontrent les planificateurs et les décideurs pour accéder aux données et informations existantes sur l'environnement. Les consultations permettront également

de définir des mécanismes pour surmonter ces problèmes, de déterminer les formes et formats appropriés de présentation des produits qui constitueront des apports directs au processus d'établissement du rapport sur l'état de l'environnement, et de recommander des mécanismes appropriés qui serviront à assurer l'intégration voulue au processus d'établissement du rapport sur l'état de l'environnement et les niveaux critiques et modalités pour une intégration optimale;

b) Renforcement des capacités et assistance technique, y compris la fourniture de matériel et de logiciels en vue de renforcer les capacités des institutions en matière de collecte, d'analyse, de gestion et de production de données et d'informations multisectorielles sur l'environnement. Les produits seront notamment les suivants : i) atelier régional de formation à l'intégration des activités d'évaluation environnementale et d'établissement de rapports sur l'état de l'environnement; ii) cours de formation à la conception d'une base de données sur l'état de l'environnement, notamment sur les dimensions spatiales de la situation de l'environnement; iii) atelier régional en vue de parvenir à un consensus sur les méthodes, les problèmes prioritaires à l'échelle régionale, et les ensembles de données de base; iv) missions d'appui technique aux pays; v) atelier régional à l'intention des décideurs sur l'intégration des activités d'évaluation et d'établissement de rapports; et vi) fourniture de matériel et de logiciels appropriés au service de coordination et à certaines institutions nationales de base chargées d'assurer la coordination;

c) Conception et mise en place de l'infrastructure du réseau, aux niveaux national et sous-régional, afin de faciliter la fourniture de données et d'informations. Cette activité consistera notamment : i) à mettre en place, sur la base de l'activité a), une infrastructure institutionnelle appropriée pour le processus d'établissement du rapport sur l'état de l'environnement (y compris les rôles et responsabilités spécifiques en ce qui concerne tous les aspects des questions relatives à la gestion des données); ii) à mener des consultations en vue d'examiner les mécanismes institutionnels proposés et de parvenir à un consensus; et iii) à officialiser et rendre opérationnelle l'infrastructure institutionnelle approuvée;

d) Évaluation de la base d'informations quantitatives, y compris les ensembles de données de base, les données et informations d'ordre spatial et temporel et la production d'un rapport sur l'état de l'environnement en Afrique de l'Ouest : i) création de bases de métadonnées sur l'état de l'environnement; ii) compilation d'ensembles de données au niveau national et, selon que de besoin, agrégation au niveau national requis; iii) création de bases de données régionales sur l'état de l'environnement; iv) établissement d'indicateurs de base pour l'état de l'environnement; v) analyses destinées à fournir des éléments pour les divers chapitres; et vi) établissement d'un ordre de priorités des activités de diffusion connexes.

Ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

Projet J. Mise en place d'un cadre de collaboration pour l'intégration des activités d'évaluation environnementale et d'établissement de rapports sur l'état de l'environnement en Afrique de l'Ouest (Programme des Nations Unies pour l'environnement)

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (12 mois de travail de coordonnateur de projet à raison de 1 500 dollars par mois); (12 mois de travail de personnel technique pour la base de données et le système d'informations géographiques à raison de 500 dollars par mois); et (10 mois de travail de personnel d'appui à raison de 400 dollars par mois) [activités c) à d)]	28 000
Services d'experts pour se rendre dans les pays en vue d'évaluer les capacités des institutions en matière de gestion des données et de l'information (quatre mois de travail à raison de 3 000 dollars par mois) [activité a)]	12 000
Services d'experts pour concevoir un cadre de création d'une base interactive de métadonnées sur la situation de l'environnement (un mois et demi) [activités c) et d)]	4 200
Services d'experts pour mettre en place une base de données ventilées au niveau régional et concevoir des indicateurs (quatre mois de travail à raison de 4 200 dollars par mois) [activité d)]	17 000
Services d'experts (quatre mois à raison de 5 000 dollars par mois) pour aider à assurer une formation régionale au cours des ateliers) [activité b)]	20 000
Organisation de trois réunions d'experts d'une durée de deux jours (12 000 dollars par réunion de 10 à 15 participants chacune); i) ensembles d'indicateurs et de données de base; ii) base de métadonnées; et iii) examen du projet de rapport sur l'état de l'environnement [activité b)]	36 000
Voyages (environ 14 missions) pour apporter un appui technique aux initiatives nationales concernant l'établissement du rapport sur l'état de l'environnement [activité b)]	17 000
Services contractuels que fourniront 15 institutions régionales qui aideront à compiler les données concernant la situation de l'environnement au niveau national qui seront intégrées au rapport sur l'état de l'environnement (10 000 dollars par institution) [activité d)]	150 000
Services contractuels que fourniront trois institutions régionales qui examineront les apports nationaux et les intégreront aux perspectives régionales de manière à établir la base des divers chapitres du rapport (20 000 dollars par institution) [activité c)]	60 000
Frais généraux de fonctionnement relatifs aux communications, au fret, à la location, aux fournitures, à la production du rapport et aux services divers [activités a) à d)]	88 000
Acquisition de matériel pour l'intégration et l'analyse de données, l'établissement de cartes, la création de bases de données et la mise en place de bases de métadonnées [activité b)]	60 000
Organisation de trois ateliers de formation de quatre jours (30 participants chacun) sur l'intégration des activités d'évaluation environnementale et d'établissement du rapport sur l'état de l'environnement (50 000 dollars par atelier) [activité b)]	150 000

<i>Récapitulatif</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	28 000
Service d'experts	53 200
Réunions de groupes d'experts ad hoc	36 000
Voyages	17 000
Services contractuels	210 000
Frais généraux de fonctionnement	88 000
Matériel	60 000
Subventions et bourses	150 000
Total	642 200

K. Gestion durable des déchets dans les pays africains (Centre des Nations Unies pour les établissements humains)

Objectifs

83. L'objectif du projet est de renforcer les capacités des pays de la région en matière de gestion des déchets solides en Afrique en mettant en place des programmes de gestion des déchets qui contribuent à faire diminuer la production de déchets et font appel à des microentreprises du secteur non structuré de l'économie, liant ainsi l'activité génératrice de revenus à la protection de l'environnement.

Informations générales

84. Dans les pays développés comme dans les pays en développement, trop peu d'attention est accordée à la gestion des déchets solides des villes. C'est pourquoi la Commission économique pour l'Afrique, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains ont entrepris en 1995 une action concertée en vue de mettre en place, en Afrique, une politique et une stratégie de gestion durable des déchets. La présente proposition est le fruit de la collaboration de ces trois programmes des Nations Unies.

85. Au chapitre 21 d'Action 21 – «Gestion écologiquement rationnelle des déchets solides et questions relatives aux eaux usées» –, est exposée une stratégie intégrée de gestion des déchets, qui prend en considération les secteurs structurés et non structurés de l'économie et dont les objectifs sont : a) de faire diminuer la production de déchets; b) de promouvoir la réutilisation des déchets et leur recyclage; c) d'étendre les services en la matière et d) de promouvoir l'élimination écologiquement rationnelle des déchets.

86. La situation relative à la gestion des déchets est particulièrement grave en Afrique. Le secteur privé n'est que peu réglementé et la décharge sauvage des ordures domestiques et des déchets industriels est pratique courante.

Relation avec le plan à moyen terme

87. Le projet proposé s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités définis dans le plan à moyen terme au titre du programme 11 (Établissements humains), sous-programme 11.2 (Gestion de l'habitat urbain).

Réalisations escomptées

88. Le projet contribuera à développer les capacités de la région en matière de gestion des déchets solides en Afrique. Au niveau local, il aura pour but d'élaborer des

programmes de gestion des déchets fondés sur des critères tels que réduction de la production de déchets, recyclage, privatisation des services et réglementation, et d'encourager la création de microentreprises dans le secteur non structuré de l'économie, qui lient les activités génératrices de revenus pour les pauvres des villes à la protection de l'environnement. Il devrait avoir pour résultat d'améliorer l'efficacité des autorités locales, de réduire les atteintes à l'environnement dues au rejet des déchets, de renforcer la protection des ressources naturelles en encourageant le recours au recyclage, d'ouvrir aux pauvres des villes des possibilités d'activités génératrices de revenus, et de développer les capacités au niveau local. À long terme, le projet aidera les pays intéressés à mettre au point des technologies correspondant à leurs besoins et à parvenir à une conception globale de la gestion des déchets.

Durée

89. La durée prévue pour le projet est 2000-2001.

Activités

90. Sont prévues les activités suivantes :

- a) Évaluation détaillée des besoins du secteur de la gestion des déchets dans trois villes africaines en vue d'élaborer un plan d'action;
- b) Organisation d'ateliers pour renforcer les capacités et d'échange de visites pour promouvoir de nouvelles formules de gestion des déchets, notamment des stratégies de gestion des déchets et la création de microentreprises dans le secteur non structuré de l'économie;
- c) Préparation d'une documentation audiovisuelle de sensibilisation à l'intention des décideurs et des élus locaux pour promouvoir de nouvelles formules de gestion durable des déchets;
- d) Lancement, dans trois villes, d'une démonstration pilote des pratiques à suivre en matière de gestion durable des déchets. Cette activité fera l'objet d'une évaluation en vue d'être répétée sur une plus grande échelle;
- e) Organisation d'une réunion régionale consacrée à l'élaboration d'une stratégie régionale en matière de gestion des déchets solides en Afrique pour évaluer les effets des nouvelles formules mises en oeuvre et élaborer une stratégie régionale en matière de gestion des déchets.

Ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

Projet K. Gestion durable des déchets dans les pays africains (Centre des Nations Unies pour les établissements humains)

Services de consultants (six mois de travail à 5 000 dollars par mois) pour entreprendre des études portant sur trois villes en vue de recenser les informations existantes et d'en recueillir de supplémentaires, s'il y a lieu, de façon à évaluer avec précision les besoins du secteur et élaborer des plans d'action [activité a)]	30 000
Services d'experts (régionaux et internationaux) pour des études sur le terrain et des évaluations rapides (cinq mois de travail d'experts internationaux à 8 000 dollars par mois) [activité a)]	40 000
Services d'experts (deux mois de travail à 5 000 dollars par mois) [activité e)]	10 000
Organisation d'une réunion régionale spéciale d'experts, d'une durée de trois jours, consacrée à l'élaboration des stratégies à l'intention de 50 responsables de l'élaboration des politiques (68 000 dollars) [activité e)]	68 000
Services contractuels relatifs à la mise en place de dispositifs de ramassage primaire et de recyclage par des microentreprises [activités b), c) et d)]	90 000
Services contractuels relatifs à l'élaboration d'un système d'information en matière de gestion [activités a) b), c), d) et e)]	112 000
Services contractuels pour la préparation de «pochettes» de documentation de sensibilisation comprenant des documents vidéo et publicitaires et pour les campagnes qui seront entreprises dans les villes pour promouvoir la gestion efficace des déchets (trois contrats de sous-traitance de 10 000 dollars chacun) [activité c)]	30 000
Organisation de trois ateliers de quatre jours consacrés au renforcement des capacités (de 10 à 15 participants chacun) dans trois villes pour élaborer de nouvelles formules de gestion des déchets, à l'intention des responsables locaux (20 000 dollars par atelier) [activité b)]	60 000
Organisation de trois ateliers nationaux (20 000 dollars chacun; 15 participants) pour étudier les pratiques à suivre en matière de bonne gestion des déchets – en particulier séparation des déchets à la source, amélioration des systèmes de ramassage, recyclage et réutilisation des déchets et leur élimination dans des conditions conformes à la salubrité –, en se fondant sur l'expérience acquise par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains lors de projets précédents exécutés dans trois villes [activité d)]	60 000
<i>Récapitulatif</i>	
Services d'experts	80 000
Réunions spéciales de groupes d'experts	68 000
Services contractuels	232 000
Formation	120 000
Total	500 000

L. Pollution d'origine urbaine des eaux souterraines et de surface en Afrique (Programme des Nations Unies pour l'environnement/ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture/Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)/Commission économique pour l'Afrique)

Objectifs

91. L'objet de ce projet est de contribuer à créer un réseau de surveillance optimale de la contamination des eaux souterraines et de surface dans les zones d'habitation en Afrique, qui servira de système d'avertissement rapide en cas de contamination de l'approvisionnement en eau et de système de détection des tendances en la matière. Le projet aura particulièrement pour objet : a) d'évaluer la vulnérabilité des eaux souterraines; b) de détecter les lieux où les risques de pollution des eaux souterraines et de surface des zones d'habitation en Afrique sont les plus grands et quelles sont les principales sources de pollution auxquelles elles sont exposées; c) de définir les mesures qui pourraient être prises pour mieux protéger les eaux souterraines et de surface dans les zones d'habitation en Afrique, et notamment atténuer la pollution et les problèmes de santé; d) de mettre en place un réseau d'avertissement rapide en cas de contamination de l'approvisionnement en eau; e) d'établir le modèle hydrogéologique de la vulnérabilité des eaux souterraines des zones d'habitation en Afrique; et f) de renforcer les capacités.

Informations générales

92. L'approvisionnement en eau de la plupart des mégapoles africaines est assuré par les eaux souterraines. Le développement anarchique des villes et l'augmentation rapide de la population dans les zones urbaines font peser une énorme charge sur cette ressource naturelle, qui finit par être polluée par l'emploi excessif d'engrais, de pesticides et d'herbicides ainsi que par les effluents émanant d'égouts défectueux, de fosses septiques, de réservoirs à mazout non étanches et d'usines ou par des polluants provenant des décharges.

93. L'approvisionnement en eau, en quantité et en qualité suffisantes de l'industrie, de l'agriculture et des habitants des villes, en particulier de ceux qui sont pauvres, est devenu l'un des principaux problèmes auxquels doivent faire face les autorités nationales et locales.

94. Étant donné que les eaux souterraines s'écoulent et qu'il n'est pas remédié à la pollution grave, la pollution charriée par les eaux souterraines urbaines se répandra largement le long de leur écoulement, même si l'agent contaminant n'émane que de sources modestes.

95. Il sera bientôt pratiquement impossible d'épurer les eaux urbaines lorsqu'elles auront été polluées sur une grande surface. C'est dire qu'à long terme, la pollution des eaux souterraines urbaines entraînera une grave pénurie et exigera des systèmes de remplacement de grande envergure. Elle mettra en danger la santé publique en l'exposant à toutes sortes de substances, telles que des agents pathogènes et carcinogènes et les nitrates. Les eaux souterraines chargées d'éléments nutritifs qui se déversent dans les lacs et les réservoirs engendreront une prolifération d'algues et autres symptômes d'eutrophisation. Des métaux à l'état de trace et des contaminants organiques risquent de pénétrer dans la chaîne alimentaire et d'en élever le niveau de toxicité.

96. Le projet a été élaboré en commun par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science

et la culture (UNESCO)/Programme hydrologique international (PHI). Les activités de formation proposées seront entreprises conjointement par le PNUE et l'UNESCO/PHI (dont le bureau régional en Afrique se trouve à Nairobi), qui exerceront les fonctions d'agent de réalisation. Le projet viendra utilement compléter le projet du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le partenariat international/Habitat appelé «De l'eau pour les villes africaines», qui porte actuellement sur sept grandes villes d'Afrique. De nombreuses activités du projet seront exécutées en coopération étroite avec la Commission économique pour l'Afrique.

Réalisations escomptées

97. En exécution du projet, des équipes spéciales sous-régionales d'experts seront constituées pour entreprendre diverses activités concernant la vulnérabilité des eaux souterraines, faciliter la coopération technologique entre les pays de la région et présider à la mise en place d'un réseau régional de surveillance de la pollution des eaux souterraines urbaines en Afrique de l'Ouest, créer un cadre de surveillance au niveau national complété par une base de données régionale, développer la connaissance des propriétés physiques et chimiques des eaux souterraines et de surface, réduire la contamination à la source existante ou potentielle, susciter des comportements et concevoir des outils qui rendent les activités humaines dans les zones d'habitation moins préjudiciables, faciliter l'utilisation de modèles concernant la vulnérabilité des eaux souterraines dans les zones d'habitation en Afrique et renforcer les capacités en matière d'établissement de cartes de vulnérabilité.

Durée

98. Le projet devrait durer de 2000 à 2002.

Activités

99. Seront exécutées les activités suivantes :

a) Pour l'évaluation de la vulnérabilité des eaux souterraines : une réunion régionale pour lancer les travaux sur le terrain dans les pays d'Afrique de l'Ouest suivants : Bénin, Côte d'Ivoire, Niger, Mali, Sénégal, Burkina Faso et Guinée; choix de la région à étudier (mesures à prendre en application de la stratégie arrêtée); acquisition de logiciels et de matériel informatique, photos aériennes, relevés topographiques, collecte de données – données hydrogéologiques, hydrochimiques, relatives aux isotopes ainsi qu'aux contaminants et à la nature des sources de contamination éventuelles et à leur emplacement, données météorologiques obtenues par télédétection et données hydrologiques (niveau et débits des rivières);

b) Pour la détection des lieux où les risques de pollution des eaux souterraines et de surface des zones d'habitation en Afrique sont les plus grands et la recherche des principales sources de pollution auxquelles elles sont exposées : collecte d'échantillons d'eau et analyse chimique des échantillons (eaux souterraines provenant de trous de sondage, de rivières, de réservoirs et de lacs); analyse des isotopes; étude sur le terrain, opération de jaugeage et d'évaluation, surveillance des puits et des trous de forage, établissement de levés photogrammétriques aériens et de levés à l'aide de la télédétection, balayage et numérisation des relevés cartographiques, planification et préparation d'une carte de vulnérabilité (à l'aide des logiciels existants ou d'un système d'information géographique) et réalisation de la carte;

c) Pour la définition des mesures qui pourraient être prises pour mieux protéger les eaux souterraines et de surface : étude de contamination pour identifier les zones qui

risquent d'être contaminées et déterminer la gravité de la situation et ce qu'il y a lieu de faire; et détection des régions où il pourrait y avoir des problèmes d'eaux souterraines;

d) Pour la mise en place d'un réseau d'avertissement rapide en cas de contamination de l'approvisionnement en eau : organisation d'un séminaire pour sensibiliser et informer les responsables de l'aménagement et les décideurs en ce qui concerne la protection des eaux souterraines et leur contamination et d'un séminaire destiné à sensibiliser l'opinion publique à la protection de l'environnement;

e) Pour l'établissement de modèles hydrogéologiques relatifs à la vulnérabilité des eaux souterraines dans les zones d'habitation en Afrique : les modèles existants seront testés et adaptés et une formation sera dispensée pour l'utilisation des modèles choisis.

Ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

Projet L. Lutte contre la pollution d'origine urbaine des eaux souterraines et de surface en Afrique (Programme des Nations Unies pour l'environnement/ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture/Habitat/Commission économique pour l'Afrique)

Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) pour coordonner l'exécution des activités du projet et fournir un appui technique (cinq mois de travail à 3 000 dollars par mois) [activités a) à e)]	15 000
Organisation d'une réunion d'un groupe d'experts sur la contamination des eaux souterraines et de surface en Afrique (10 participants) [activité a)]	25 000
Organisation d'une réunion d'un groupe d'experts pour définir les mesures qui pourraient être prises pour mieux protéger les eaux souterraines et de surface dans les zones d'habitation (10 participants) [activité c)]	25 000
Services contractuels pour rassembler des données hydrogéologiques et hydrochimiques, utiliser la télédétection et recueillir des données météorologiques et hydrologiques (8 contrats, d'un coût estimatif de 5 000 dollars chacun) [activité b)]	40 000
Services contractuels pour procéder à des échantillonnages et à des études sur le terrain aux fins de déterminer les caractéristiques géométriques, hydrauliques et physiochimiques des aquifères de la zone à l'étude, à des campagnes d'échantillonnage aux fins d'analyse chimique et isotopique et à des opérations de mesure du niveau des eaux souterraines [activité b)]	70 000
Services contractuels relatifs à l'impression du rapport final et à sa diffusion [activités a) à e)]	5 000
Achat de matériel informatique (imprimante à laser, interface/logiciel de communication, modems, etc.), de matériel technique (centralisateurs de mesure, appareil à mesurer le niveau d'eau, échantillonneur, conductivimètre, pH-mètre, tensiomètres, etc.) et de matériel hydrologique (bouteilles, filtres, détecteurs) [activités d) et e)]	40 000
Organisation d'un atelier sur les questions relatives à la détection des zones d'alimentation des nappes et à l'estimation du volume de la réalimentation ainsi que sur l'utilisation de nouveaux logiciels (écoulement des eaux souterraines et transport des agents contaminants, modélisation, visualisation et animation des données relatives aux eaux souterraines et des résultats de la modélisation des eaux souterraines) (20 participants) [activité b)]	30 000

<i>Récapitulatif</i>	
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	15 000
Réunion spéciale du groupe d'experts	50 000
Services contractuels	115 000
Matériel	40 000
Subventions, bourses	30 000
Total	250 000

M. Renforcement des capacités et mise en place de réseaux sur les politiques pour le développement durable fondé sur les ressources (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement/Université des Nations Unies)

Objectifs

100. L'objectif du projet est d'accroître la capacité des pays en développement, en particulier ceux qui dépendent de ressources naturelles non renouvelables ou épuisables, de mettre au point et de maintenir un mode de développement équilibré et viable à plus long terme, en mettant l'accent sur l'application au secteur des ressources naturelles de politiques économiques, environnementales et sociales intégrées. Cet objectif sera atteint grâce à la mise en place et au renforcement d'un réseau de compétences techniques dans les milieux universitaires et dans le domaine du développement ayant une large base et orienté vers l'action.

Informations générales

101. Relativement peu de pays en développement ont réussi à utiliser leur secteur des ressources naturelles commercialisables (bois, pétrole et gaz, et minéraux) pour parvenir à une croissance diversifiée et à un développement durable. En fait, un nombre croissant de pays dits «riches en ressources» sont en retard sur les pays qui manquent de ressources dans le domaine économique et social, et ont accumulé un déficit considérable en matière de capacités humaines. Les travaux effectués récemment par la CNUCED et l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement de l'Université des Nations Unies ont montré que la voie du développement pour les pays «riches en ressources» peut être aussi difficile et peut-être même plus compliquée que pour les pays «pauvres en ressources». La situation est particulièrement complexe – et urgente – pour les pays qui dépendent de l'exploitation de ressources non renouvelables ou épuisables. Dans le contexte à long terme des politiques de développement durable, le principal défi pour les économies fondées sur les ressources naturelles est d'exploiter leur capital naturel et les rentes des ressources d'une manière écologiquement durable afin d'accroître leurs capacités humaines et institutionnelles. Ce faisant, ces pays réussiront la transition d'un développement fondé sur des rentes à un développement fondé sur des connaissances, participeront d'une manière plus effective au processus de mondialisation et seront mieux placés pour traiter du développement d'autres secteurs de leur économie.

Relation avec le plan à moyen terme

102. Le projet s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités définis dans le plan à moyen terme au titre du programme 9 (Commerce et développement), et du sous-programme 9.3 (Commerce international des biens et services, et produits de base).

Réalisations escomptées

103. Le projet permettra de renforcer la capacité des gouvernements des pays en développement qui dépendent des ressources naturelles, aux niveaux national et local, de formuler des politiques judicieuses pour le développement durable fondé sur les ressources et d'utiliser au mieux les apports et les compétences de nombreux spécialistes des ressources naturelles et autres personnes intéressées. Le projet permettra de créer et de renforcer des mécanismes durables pour l'établissement de réseaux et des arrangements institutionnels novateurs, appuyés par les techniques modernes d'information et de communications. Il facilitera un accès plus large aux connaissances pour les personnes intéressées, les chercheurs et les décideurs, ainsi qu'un accès à leurs expériences mutuelles, grâce à des partenariats Nord-Sud et Sud-Sud. Ces réseaux s'étendront aux gouvernements centraux et locaux, aux milieux universitaires, et aux centres de recherche publics et privés. Au niveau local, ils permettront d'améliorer les compétences et d'appuyer un cadre participatif pour la mise en valeur des ressources. La réalisation de ces objectifs dans les pays en développement participants sera évaluée sur la base des critères suivants : a) l'application effective des résultats du projet, notamment des modules de formation fondés sur des études et des principes directeurs; b) les données d'expérience qualitatives et quantitatives fournies par les membres du réseau et les utilisateurs des produits en ce qui concerne les connaissances acquises; c) la création de sites Web sur l'Internet et l'augmentation du volume des échanges électroniques entre les membres du réseau; et d) l'élaboration de programmes d'éducation et de formation. Une enquête sera effectuée sur la base d'un questionnaire afin de compléter les données d'expérience.

Durée

104. Le projet devrait durer de 2000 à 2002.

Activités

105. Les activités suivantes seront effectuées :

a) L'organisation d'un premier atelier ou forum de partenaires afin d'identifier les institutions participantes qui peuvent servir de centres de liaison pour le réseau au niveau des pays, qui ont accès aux décideurs et qui sont en mesure de diffuser les meilleures politiques et pratiques pour le développement durable fondé sur les ressources. L'ONU identifiera les établissements universitaires participants et la CNUCED et le Département des affaires économiques et sociales identifieront les institutions gouvernementales participantes;

b) La mise en place d'un réseau de recherche sur les politiques lié aux Nations Unies (CNUCED, Département des affaires économiques et sociales et ONU). À cette fin, des documents de synthèse et des études de cas (questions macroéconomiques et microéconomiques, sociales, relatives à l'administration publique et institutionnelles) seront élaborés par certaines institutions des pays en développement avec la participation d'universitaires renommés et d'instituts et d'organismes des secteurs public et privé des pays qui dépendent des ressources naturelles. Un examen par les pairs sera effectué par la CNUCED, le Département des affaires économiques et sociales et l'ONU sur la base de leurs domaines de compétence respectifs;

c) Conception et mise en place d'un réseau afin d'améliorer les sites Web existants des Nations Unies consacrés au développement fondé sur les ressources (à la CNUCED, au Département des affaires économiques et sociales, à l'ONU, dans les commissions régionales) qui seront utilisés par les membres du réseau, afin de promouvoir les échanges et la mise en commun d'informations et la recherche interactive, et

d'améliorer la qualité, l'efficacité et l'actualité des produits du réseau. La CNUCED aura un rôle de chef de file dans cette activité;

d) La fourniture d'un appui à certaines institutions régionales grâce à des matériels didactiques et de formation et des services d'experts, afin de renforcer les travaux pluridisciplinaires sur le développement fondé sur les ressources et d'améliorer le fonctionnement du réseau en coopération avec les décideurs et les autres personnes intéressées au niveau des pays;

e) La mise au point de matériels didactiques et de formation, notamment sous forme électronique pour les activités éducatives sur l'Internet et sous forme imprimée, et l'organisation d'ateliers afin de former des spécialistes; cette activité sera exécutée conjointement par les trois entités responsables;

f) L'élaboration d'un rapport final, notamment sur les résultats du questionnaire d'évaluation, la promotion des produits, et la durabilité et la croissance du réseau, qui contient des recommandations concernant les utilisateurs éventuels en aval (organisations intergouvernementales, donateurs, secteurs privé) et le suivi.

Ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

Projet M. Renforcement des capacités et mise en place de réseaux sur les politiques pour le développement durable fondé sur les ressources (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement/Université des Nations Unies)

Services d'experts en vue de l'élaboration de cinq études de cas par des experts régionaux ou nationaux (5 000 dollars par étude) [activité b)]	25 000
Services d'experts internationaux (deux mois de travail à raison de 10 000 dollars par mois, y compris les frais de voyage) afin de fournir un appui technique pour l'établissement de programmes de formation [activité e)]	20 000
Organisation d'un forum de partenaires (réunion d'un groupe spécial d'experts) afin d'élaborer un plan d'action et d'identifier les partenaires (20 participants) [activité a)]	48 000
Services contractuels (26 mois de travail) pour la fourniture de matériels didactiques et de formation et de bourses pour les formateurs [activité e)]	130 000
Services contractuels pour l'assistance en vue d'évaluer les besoins en technologie de l'information grâce à des services d'experts internationaux ou régionaux à court terme pour l'établissement de liens de communication (évaluation des besoins), la maintenance requise et la formation [activités c) et d)]	30 000
Services contractuels pour l'édition, l'impression et la diffusion du rapport [activité f)]	15 000
Services contractuels liés à la production de matériels de formation et d'études de cas sous forme de CD-ROM et de produits vidéo [activité e)]	50 000
Acquisition de matériel tel que des serveurs de réseau, matériel d'alimentation en électricité, composantes de réseau et matériel d'interconnexion avec l'Internet, équipements pour les ordinateurs de bureau, licences d'utilisation du logiciel pour les ordinateurs de bureau, matériel de conception et d'amélioration des sites Web, etc.	180 000

<i>Récapitulatif</i>	
Consultants	45 000
Réunions de groupes spéciaux d'experts	48 000
Services contractuels	225 000
Matériel	180 000
Total	498 000

N. Renforcement des capacités des pays en développement et des pays en transition en vue de leur intégration effective dans le système commercial multilatéral (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement)

Objectifs

106. Le projet a les objectifs suivants : i) aider les responsables des pays en développement et des pays en transition à mettre au point des stratégies et des tactiques pour la conduite de négociations bilatérales et multilatérales dans le cadre du processus d'adhésion à l'OMC; ii) renforcer leur connaissance des règles et disciplines commerciales multilatérales – pour les biens comme pour les services – et des techniques et tactiques de négociation afin d'améliorer leurs capacités de négociation; iii) fournir des conseils pour la formulation des politiques commerciales, surtout en ce qui concerne l'adhésion à l'OMC et les politiques commerciales des principaux partenaires commerciaux; iv) améliorer les capacités techniques et les capacités en matière d'information des gouvernements des pays en développement et des pays en transition en vue de la conduite de négociations commerciales multilatérales; v) aider les gouvernements des pays en développement et des pays en transition à avoir une meilleure compréhension de l'impact global des Accords de l'OMC sur leurs économies respectives; vi) faciliter des réactions appropriées dans les politiques gouvernementales en vue d'un ajustement aux Accords de l'OMC; et vii) tirer parti au maximum des possibilités offertes par le système commercial multilatéral.

Informations générales

107. L'Assemblée générale a souligné qu'il importe de renforcer le système commercial international pour qu'il parvienne à une plus grande universalité et d'accélérer le processus qui vise à permettre aux pays en développement et aux pays en transition d'entrer à l'Organisation mondiale du commerce. Dans ce contexte, l'Assemblée générale a également souligné qu'il faut que la CNUCED et l'OMC fournissent une assistance technique en ce sens, dans le cadre de leurs mandats respectifs, afin de concourir à l'intégration rapide et complète de ces pays dans le système commercial multilatéral (résolution 53/170 de l'Assemblée générale, par. 15). L'adhésion à l'OMC est un processus complexe et sans précédent, qui constitue un défi majeur pour plus de 30 pays en développement, y compris sept des pays les moins avancés, et pour les pays en transition. À la neuvième session de la CNUCED, les États Membres sont convenus que la Conférence devrait centrer ses efforts sur l'assistance aux pays dans le processus d'adhésion à l'OMC afin de parvenir à leur intégration effective dans le système commercial multilatéral. Le projet permettrait d'appuyer les pays en développement et les pays en transition dans leurs efforts pour appliquer des politiques visant à parvenir à un développement économique durable et à une intégration effective dans le système

commercial international, en particulier grâce à leur adhésion à l'OMC dans des conditions équilibrées.

Relation avec le plan à moyen terme

108. Le projet proposé s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités définis dans le plan à moyen terme, au titre du programme 9 (Commerce et développement), et du sous-programme 9.3 (Commerce international des biens et services, et produits de base).

Réalisations escomptées

109. On prévoit d'obtenir les réalisations suivantes grâce à l'exécution du projet :

a) Il permettra d'améliorer la capacité des responsables gouvernementaux de comprendre les conditions requises par l'OMC et ses mécanismes, et en particulier les négociations relatives à l'adhésion des pays.

b) Il permettra de fournir aux gouvernements les informations et les études nécessaires en vue de choisir des stratégies pour les négociations d'adhésion et l'élaboration des documents relatifs à l'adhésion en ce qui concerne à la fois les biens et les services;

c) Il permettra de renforcer les infrastructures et les services d'appui,

d) Ainsi que la capacité de tirer parti des services d'experts;

e) Il permettra de fournir aux gouvernements et au secteur privé les études nécessaires concernant les nouvelles conditions d'accès aux marchés pour qu'ils puissent identifier les possibilités commerciales immédiates et potentielles;

f) Il permettra aux gouvernements d'améliorer leurs compétences nationales concernant les impacts sectoriels des Accords pertinents de l'OMC pour qu'ils puissent réexaminer les politiques actuelles et futures en tenant compte des règles et disciplines de l'OMC;

g) Il permettra aux gouvernements de mieux identifier les options en matière de politiques commerciales afin d'obtenir des avantages, de relever les défis posés par le système commercial international et de négocier leur adhésion à l'OMC d'une manière efficace.

Durée

110. Le projet devrait durer de 2000 à 2001.

Activités

111. Les activités suivantes seront exécutées :

a) Renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans les pays qui souhaitent adhérer à l'OMC en ce qui concerne i) l'amélioration des compétences nationales en matière de recherche et d'analyse dans ces pays; ii) l'organisation de programmes de formation; iii) l'organisation de voyages d'étude, et d'ateliers et séminaires nationaux et régionaux à l'intention des responsables commerciaux et des milieux d'affaires et milieux universitaires dans les pays en développement et les pays en transition qui souhaitent adhérer à l'OMC;

b) Mobilisation de services d'experts internationaux afin d'effectuer des analyses sectorielles et de donner des orientations concernant la législation commerciale, les droits de douanes, le secteur des services, et les subventions industrielles et agricoles, ainsi que

sur la compatibilité des régimes commerciaux des pays qui demandent leur adhésion avec les règles et disciplines de l'OMC et les politiques et la législation commerciales pertinentes des membres de l'OMC;

c) Renforcement des bases logistiques et techniques des pays qui demandent leur adhésion en vue de leur participation efficace aux négociations concernant l'adhésion et les questions commerciales connexes grâce à une assistance pour i) la traduction et la publication des textes juridiques de l'OMC dans les langues nationales; ii) l'établissement de bases de données électroniques sur les politiques commerciales et les autres questions concernant l'OMC; iii) la publication de différents rapports et études; et iv) l'achat de matériel et de fournitures modernes.

Ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

Projet N. Renforcement des capacités des pays en développement et des pays en transition en vue de leur intégration effective dans le système commercial multilatéral (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement)

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (24 mois de travail à raison de 7 500 dollars par mois) afin d'appuyer l'organisation de programmes de formation et d'ateliers régionaux [activité a)]	180 000
Services d'experts (14 mois de travail à raison de 10 000 dollars par mois) afin d'appuyer l'amélioration des capacités nationales des pays en matière de recherche et d'analyse [activité a) i)]	140 000
Services d'experts (19 mois de travail à raison de 10 000 dollars par mois) afin d'effectuer des analyses sectorielles et de donner des conseils concernant la législation commerciale, les droits de douane, le secteur des services, et les subventions industrielles et agricoles [activité b)]	190 000
Frais de voyage du personnel, des consultants et des conseillers afin d'organiser des voyages d'étude, et des ateliers et séminaires nationaux et régionaux [activité a) iii)]	70 000
Frais de voyage du personnel de la CNUCED (environ 15 missions) afin de suivre et d'évaluer l'application du projet [activités a) et b)]	70 000
Services contractuels concernant la traduction, l'impression et la diffusion des documents [activité c)]	70 000
Acquisition de matériel informatique [activités a) à c)]	30 000
Frais généraux de fonctionnement pour l'organisation de séminaires nationaux et régionaux dans ce domaine [activité a) i) et a) ii)]	10 000
Voyages d'étude, bourses et formation de groupes [activité a) iii)]	140 000
Récapitulatif	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	180 000
Consultants	330 000
Frais de voyage	140 000
Services contractuels	70 000
Frais généraux de fonctionnement	10 000
Matériel	30 000
Subventions et bourses	140 000
Total	900 000

O. Renforcement des capacités d'analyse de l'endettement tolérable (CNUCED)

Objectifs

112. L'objectif du projet est de mettre les pays en développement, y compris des pays les moins avancés, et les pays à économie en transition mieux en mesure d'analyser leur dette.

Informations générales

113. La communauté internationale porte une attention particulière aux problèmes de l'endettement des pays en développement. Ainsi, dans sa résolution 53/175, adoptée en 1998, l'Assemblée générale s'est intéressée en particulier au renforcement des capacités des pays en développement, outre qu'elle a pris diverses décisions et recommandations visant à apporter une solution durable aux problèmes de l'endettement.

114. C'est depuis le début des années 70 que la CNUCED se penche sur les problèmes de l'endettement des pays en développement. Elle a notamment mis en place le Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE), qui est maintenant l'un des principaux fournisseurs d'assistance technique dans le domaine de la gestion de la dette. À la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Midrand en 1996, les gouvernements ont convenu que l'«examen des problèmes de développement [intégrerait] les enseignements importants sur les problèmes de la gestion de la dette qui se sont dégagés des travaux de la CNUCED dans ce domaine» et que la CNUCED devrait «fournir un appui continu à la gestion de la dette».

115. La mise en oeuvre de ce projet débouchera sur l'installation et la bonne utilisation, dans les pays participants, du modèle d'endettement tolérable. Il s'agit d'un logiciel spécialisé, initialement créé par la Banque mondiale comme instrument de modélisation à usage interne devant aider dans la formulation de stratégies de restructuration de la dette viables et compatibles avec la politique macroéconomique à long terme. À cet effet, il peut analyser les incidences d'un ensemble d'options de restructuration sur les mouvements de trésorerie à court terme, le coût à long terme des emprunts et l'endettement global d'un pays. Il offre les outils nécessaires pour introduire les données concernant le pays, projeter et analyser les résultats de diverses options d'allègement de la dette, présenter les résultats et établir une corrélation avec d'autres systèmes de gestion de la dette.

116. À la fin de 1998, le SYGADE qui gère depuis longtemps, avec la Banque mondiale, un programme commun concernant la gestion de la dette, a institué avec la Banque mondiale un nouveau partenariat en vue de distribuer, à l'usage des différents pays, une nouvelle version du DSM (DSM +).

117. L'exploitation centrale du SYGADE est tributaire du budget ordinaire de l'ONU et aussi, pour une large part, de ressources extrabudgétaires fournies par un groupe de donateurs bilatéraux. Le nouveau projet sera distinct des activités en cours, tout en les complétant.

Relation avec le plan à moyen terme

118. Le projet proposé s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités du plan à moyen terme au titre du programme 9 (Commerce et développement), notamment du sous-programme 9.1 (Mondialisation et développement).

Réalisations escomptées

119. Le projet permettra :

- a) D'installer et d'utiliser de manière efficace dans les offices de la dette publique des pays en développement, un instrument informatique spécialisé et d'aider les analystes et les responsables de la gestion de la dette dans l'analyse de l'endettement;
- b) De mettre les analystes et les responsables de la gestion de la dette mieux en mesure de mieux contribuer au processus décisionnel en matière de gestion des engagements extérieurs;
- c) De sensibiliser les décideurs des pays en développement et des pays à économie en transition aux liens qui existent entre la stratégie en matière de dette et la politique macroéconomique.

Durée

120. Les opérations devraient s'étendre sur 2000-2001.

Activités

121. Le renforcement des capacités d'analyse de la dette exigera un panachage d'activités et de ressources s'inscrivant dans le cadre de projets interrégionaux, régionaux et nationaux. Il s'agira des activités ci-après :

- a) Continuer à élaborer et gérer le DSM +, en collaboration étroite avec la Banque mondiale;
- b) Mettre sur pied un programme de formation et préparer le matériel didactique;
- c) Traduire en espagnol et en français les documents d'appui et le matériel didactique concernant le DSM +;
- d) Installer le DSM + sur les sites du SYGADE et assurer la formation, en étroite coordination avec les projets de pays et les projets (sous-)régionaux.

Ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

Projet O. Renforcement des capacités d'analyse de l'endettement tolérable (CNUCED)

Frais de voyage du personnel et des consultants techniques (20 à 25 missions sur le terrain [activités a), b) et d])	100 000
Travaux contractuels d'élaboration et de gestion du DSM et production du matériel didactique (25 mois de travail au coût de 8 000 dollars par mois) [activités a) et b)]	200 000
Travaux contractuels d'installation du DSM et du système de gestion et d'analyse de la dette et formation des usagers (10 mois de travail, y compris les déplacements au coût de 10 000 dollars par mois) [activité d)]	100 000
Organisation de quatre séminaires de formation de quatre jours (chiffrés à 25 000 dollars par séminaire, avec 10 à 15 participants à chacun) [activité b)]	100 000

<i>Récapitulatif</i>	
Frais de voyage	100 000
Travaux contractuels	300 000
Subventions, bourses	100 000
Total	500 000

P. Renforcement des capacités de diversification et de développement fondé sur les produits de base (CNUCED)

Objectifs

122. Ce projet a les objectifs suivants : i) promouvoir la diversification horizontale, verticale et géographique des structures de production et de vente; ii) renforcer les capacités des gouvernements pour ce qui est de formuler une politique ciblée, efficace et structurée en la matière; iii) rendre les entreprises mieux à même d'adapter, au cadre du commerce au lendemain du Cycle d'Uruguay, leurs stratégies commerciales et les produits offerts; iv) renforcer les liens positifs entre le secteur des produits de base et le reste de l'économie.

Informations générales

123. La communauté internationale a reconnu, par exemple dans la résolution 53/174 de l'Assemblée générale, l'importance de la diversification horizontale et verticale pour le développement des pays en développement tributaires des produits de base et elle a invité la CNUCED à apporter à ces pays une assistance dans ce domaine. La CNUCED a également précisé à sa neuvième session que l'assistance technique de la CNUCED devait notamment contribuer à la diversification verticale et horizontale des pays tributaires des produits de base. Le commerce mondial est en pleine expansion dans le cas des produits de base chers, essentiellement des denrées alimentaires que ces pays pourraient aisément fournir s'ils disposaient des capacités de traitement et des connaissances spécialisées nécessaires. Les pays industrialisés et un petit nombre de pays en développement parviennent généralement à exploiter ces marchés dynamiques et lucratifs, alors que les autres, principalement les pays les moins avancés et les pays d'Afrique, restent à la traîne, car le secteur des entreprises n'a pas su s'adapter à l'environnement commercial plus libéral, qui est plus exigeant, et que le soutien dont il a besoin ne reçoit pas la priorité voulue. Il est en outre nécessaire de revoir les politiques gouvernementales, compte tenu du cadre du commerce actuel, et le soutien que permettent d'apporter les maigres ressources des gouvernements doit être sélectif et ciblé. Le rôle de la société civile et des institutions est également crucial pour ce qui est de faciliter la diversification.

Relation avec le plan à moyen terme

124. Le projet proposé s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités définis dans le plan à moyen terme, au titre du programme 9 (Commerce et développement), notamment du sous-programme 9 (Commerce international des biens et services, et produits de base).

Réalisations escomptées

125. Ce projet permettra : a) d'aider les entreprises de pays tributaires des produits de base à adapter leurs stratégies de diversification des exportations et leurs pratiques

commerciales aux besoins du marché moderne, par exemple en adoptant les voies appropriées pour les communications, la formation et le partenariat, en identifiant les possibilités pour les produits à marché spécialisé et les produits transformés et en fournissant des articles répondant aux besoins de tel ou tel marché; b) d'aider les entreprises à créer, avec des banques ou autres sources de financement, des partenariats efficaces permettant d'utiliser le financement structuré des produits de base et les instruments de gestion moderne des risques, à définir leurs priorités et à faire connaître leurs besoins aux gouvernements; c) d'aider les gouvernements à concevoir et mettre en oeuvre des politiques et des mesures ciblées et séquentielles propres à éliminer les principaux goulots d'étranglement rencontrés par leurs entreprises et à favoriser, chaque fois que possible, la fourniture des services d'appui nécessaires par le secteur des entreprises; d) de mettre les institutions locales et la société civile mieux en mesure de veiller efficacement à ce que les couches les plus défavorisées de la population participent au processus de diversification, de manière à réduire la pauvreté; et e) d'accroître, outre la diversification des exportations, l'autonomie alimentaire des pays importateurs nets de produits alimentaires. Le projet devra également contribuer indirectement à développer les investissements directs régis par le commerce, les échanges sud-sud et la coopération technique sud-sud.

Durée

126. Les opérations devraient s'étendre sur 2000-2001.

Activités

127. Les activités suivantes seront entreprises :

a) Préparer des études directives des stratégies de diversification des exportations adoptées par les gouvernements et les entreprises et des effets de la diversification sur le développement, en vue de fournir un cadre conceptuel à l'échange de données d'expérience et au renforcement des capacités;

b) Organiser trois ateliers régionaux à l'intention de responsables d'entreprises et de personnalités gouvernementales, l'accent étant mis sur les stratégies de diversification des exportations adoptées par les gouvernements et les entreprises et sur les incidences de la diversification sur le développement;

c) Élaborer du matériel didactique, notamment des profils par secteur et des directives pratiques concernant les chaînes des produits de base et les possibilités de traitement local dans le monde, les mécanismes d'information et de coopération, les besoins du marché, l'importance des obstacles à l'implantation sur les marchés et la manière de les surmonter, les possibilités de coopération entre les entreprises et entre les pays, la manière d'accroître la valeur retenue par l'expansion de la production et des échanges internationaux et par l'utilisation de financement structuré des produits de base et des instruments de gestion des risques;

d) Fournir aux gouvernements et aux entreprises des services consultatifs et une assistance technique pour ce qui est d'identifier les possibilités de diversification et les avantages compétitifs, de définir les domaines prioritaires de l'assistance des gouvernements et de la communauté internationale, en vue de l'exploitation des possibilités, de renforcer les interconnexions locales existant autour d'activités fondées sur les ressources naturelles et sur l'agro-industrie, de concevoir les montages financiers appropriés et de veiller à ce que les avantages économiques et sociaux de la diversification soient largement distribués entre les entrepreneurs, les fermiers et les travailleurs;

e) Organiser des ateliers nationaux réunissant les gouvernements, le secteur des entreprises, la société civile et les organisations internationales intéressées en vue de formuler des propositions concernant les stratégies des entreprises et les politiques et les mesures gouvernementales les plus efficaces et les plus économiques, s'agissant notamment de développer des capacités humaines et physiques, de promouvoir la diversification et de veiller à ce que les couches défavorisées de la société bénéficient de la diversification, compte tenu des besoins administratifs, du souci de viabilité et du contexte social et humain.

Ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

Projet P. Renforcement des capacités de diversification et de développement fondé sur les produits de base (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement)

Services d'experts (28 mois de travail au coût de 8 000 dollars par mois) pour établir les études directives sur la diversification des exportations, y compris ses incidences sur le développement [activité a)]	224 000
Services d'experts (quatre mois de travail au coût de 7 500 dollars par mois) [activité b)]	30 000
Services d'experts pour l'organisation des séminaires et l'appui technique, chiffrés à 8 000 dollars par mois [activité e)]	80 000
Services d'experts (10 mois de travail au coût de 9 000 dollars par mois) pour des missions de services consultatifs et d'appui technique dans les États Membres en vue d'identifier les possibilités de diversification et les avantages compétitifs des différents pays et sous-régions [activité d)]	90 000
Frais de voyage de fonctionnaires de la CNUCED et d'experts pour le suivi et l'évaluation des activités au niveau national (43 000 par an, correspondant à 10 à 12 missions par an) [activités b), d) et e)]	86 000
Frais de voyage du personnel pour l'organisation des ateliers et la fourniture d'un appui [activité b)]	40 000
Services contractuels en vue de l'élaboration de matériel didactique pour les ateliers et de l'appui technique et organique à ces activités de formation [activité c)]	150 000
Services contractuels de traduction et d'impression des documents [activité e)]	20 000
Frais généraux de fonctionnement tels que location des locaux de formation et photocopie, etc. [activité e)]	10 000
Achats et locations du matériel pour les activités de formation [activité e)]	20 000
Organisation de trois ateliers (au coût de 50 000 dollars par atelier, avec 30 à 35 participants en moyenne [activité b)]	150 000
Récapitulatif	
Consultants	424 000
Frais de voyage du personnel	126 000
Services contractuels	170 000
Frais généraux de fonctionnement	10 000
Matériel	20 000
Subventions, bourses	150 000

Frais de voyage de fonctionnaires de la CNUCED et d'experts pour le suivi et l'évaluation des activités au niveau national (43 000 par an, correspondant à 10 à 12 missions par an) [activités b), d) et e)]	86 000
Frais de voyage du personnel pour l'organisation des ateliers et la fourniture d'un appui [activité b)]	40 000
Services contractuels en vue de l'élaboration de matériel didactique pour les ateliers et de l'appui technique et organique à ces activités de formation [activité c)]	150 000
Services contractuels de traduction et d'impression des documents [activité e)]	20 000
Frais généraux de fonctionnement tels que location des locaux de formation et photocopie, etc. [activité e)]	10 000
Achats et locations du matériel pour les activités de formation [activité e)]	20 000
Organisation de trois ateliers (au coût de 50 000 dollars par atelier, avec 30 à 35 participants en moyenne [activité b)]	150 000
Total	900 000

Annexe

Liste des projets à financer par le compte pour le développement au cours de l'exercice biennal 2000-2001

(En dollars des États-Unis)

<i>Titre du projet</i>	<i>Montant</i>
A. Renforcement des capacités dans le domaine de la planification stratégique de la gestion des ressources naturelles dans la région de l'Asie et du Pacifique (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique)	738 000
B. Programme de formation portant sur la réadaptation des toxicomanes et la prévention des drogues sur le lieu de travail dans la région de l'Asie et du Pacifique (Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues)	549 700
C. Renforcement des capacités en vue d'améliorer la gestion des ressources en eau et d'accélérer les investissements dans le secteur de l'eau (Département des affaires économiques et sociales et commissions régionales)	1 650 000
D. Renforcement des capacités en matière de prise de décisions en vue d'un développement durable (Département des affaires économiques et sociales)	300 000
E. Renforcement des mécanismes visant à promouvoir la parité entre les sexes dans les pays d'Afrique (Département des affaires économiques et sociales)	1 241 000
F. Utilisation rationnelle et efficace des ressources énergétiques et hydrauliques en Asie centrale (Commission économique pour l'Europe et Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique)	1 750 000
G. Renforcement des capacités régionales en matière de développement des statistiques (Département des affaires économiques et sociales)	1 500 000
H. Renforcement des capacités des institutions en vue de l'égalisation des chances des handicapés (Département des affaires économiques et sociales)	940 660
I. Renforcement des capacités en matière de politique de développement économique et social dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes)	325 440
J. Mise en place d'un cadre de collaboration pour l'intégration des activités d'évaluation environnementale et d'établissement de rapports sur l'état de l'environnement en Afrique de l'Ouest (Programme des Nations Unies pour l'environnement)	642 200
K. Gestion durable des déchets dans les pays africains (Centre des Nations Unies pour les établissements humains)	500 000
L. Lutte contre la pollution d'origine urbaine des eaux souterraines et de surface en Afrique (Programme des Nations Unies pour l'environnement/ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture/Habitat/Commission économique pour l'Afrique)	250 000
M. Renforcement des capacités et mise en place de réseaux sur les politiques pour le développement durable fondé sur les ressources (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement/Université des Nations Unies)	498 000
N. Renforcement des capacités des pays en développement et des pays en transition en vue de leur intégration effective dans le système commercial multilatéral (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement)	900 000
O. Renforcement des capacités d'analyse de l'endettement tolérable (CNUCED)	500 000
P. Renforcement des capacités de diversification et de développement fondé sur les produits de base (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement)	900 000
Total	13 185 000